

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 28 juin 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h15.

Etaient présents :

Audeux : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 4), M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à partir du 2), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'au 62), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Beure** : M. Philippe CHANEY **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : Mme Hélène ASTRIC **ANSART Busy** : M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Châtillon-le-Duc** : M. Fabien PELLETIER suppléant de Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Patrick OUDOT **Gennes** : M. Jean SIMONDON **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS (jusqu'au 62) **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : M. Claude MAIRE **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Pouilly-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilly-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT

Etaient présents en visioconférence :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Besançon** : Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Juliette SORLIN **Chalèze** : M. René BLAISON **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents :

M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, M. Thierry PETAMENT, Mme Claude VARET, Mme Agnès MARTIN **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Champoux** : M. Romain VIENET **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Thise** : M. Loïc ALLAIN **Torpes** : M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : M. Laurent CROIZIER

Procurations de vote :

T. JAVAUX à L. CROIZIER, F. BRAUCHLI à N. SOURISSEAU, C. CAULET à M. ETEVENARD, A. CHASSAGNE à A. BENEDETTO, J. CHETTOUH à F. BAEHR, C. DEVESA à A. POULIN, L. GAGLILOLO à A. POULIN, S. GHARET à A. BENEDETTO, A. GHEZALI à S. WANLIN, V. HALLER à N. SOURISSEAU, D. HUGUET à JE. LAFARGE, JE. LOUHKIAR à L. MULOT, A. MARTIN à K. ROCHDI, C. MICHEL à N. BODIN, MT. MICHEL à F. BOUSSO, T. PETAMENT à L. FAGAUT (à partir du 4), Y. POUJET à N. BODIN, JH. ROUX à M. ZEHAF (à partir du 63), J. SORLIN à S. COUDRY, C. VARET à L. FAGAUT (à partir du 4), R. BLAISON à C. MAGNIN-FEYSOT, R. VIENET à V. MAILLARD, V. DRUGE à P. AYACHE, R. BOROWICK à B. VUILLEMIN, H. TRUDET à D. HUOT, JP. JANNIN à J. SIMONDON, P. CONTOZ à D. HUOT, P. CORNE à C. MAGNIN-FEYSOT, D. PARIS à E. BOURGEOIS (à partir du 63), P. PERNOT à F. PRESSE, N. DUSSAUCY à H. ASTRIC-ANSART, L. ALLAIN à F. TAILLARD, D. JACQUIN à F. LAIDIE, D. LEGAIN à J. ADRIANSEN, M. VIPREY à P. SIMONIN

Délibération n°2021/005693
Rapport n° 5 - Compte administratif 2020

Compte administratif 2020

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Le vote du Compte Administratif 2020 (CA 2020) permet de clôturer les comptes de l'année 2020. Il doit avoir lieu avant le 30 juin de l'exercice suivant, après approbation du compte de gestion du comptable. Le Compte Administratif donne une photographie exhaustive des réalisations budgétaires. Il mesure l'ensemble des moyens mobilisés pour réaliser les politiques et les projets communautaires. Il permet également de comparer les prévisions aux réalisations et d'apprécier la situation financière de Grand Besançon Métropole.

En 2020, le budget réel global consolidé du Grand Besançon s'est traduit par une réalisation de **254,3 M€ en dépenses** et de **302,6 M€ en recettes**, hors subventions d'équilibre aux budgets annexes.

L'adoption du Compte administratif, après celle du compte de gestion du comptable, doit intervenir avant le 30 juin. Elle s'accompagne, lors du présent Conseil, de la reprise et de l'affectation des résultats de 2020, en décision modificative (hors AIBO repris par anticipation au Budget Primitif 2021).

Le Compte administratif constitue un récapitulatif complet des réalisations en dépenses et recettes, rapportées aux prévisions budgétaires de l'exercice.

Son examen donne ainsi l'occasion de revenir sur les actions menées au cours de l'année, notamment au travers des principales réalisations de la Collectivité, et de porter un regard attentif sur l'évolution de la situation budgétaire et financière de GBM comparée au cadrage pluriannuel de la prospective.

Le Budget Primitif 2020, voté tout début mars, se situait dans une logique de consolidation du socle communautaire, avec la première année pleine en tant que Communauté urbaine, et avec la volonté de poursuivre et accélérer la mise en œuvre de son projet au service de l'attractivité et du développement de son territoire.

L'épidémie mondiale de Covid 19, la crise sanitaire, économique et sociale qui s'en est suivie, les deux confinements, mais aussi le décalage des élections municipales, et communautaires, ont constitué autant de bouleversements dont l'ampleur est pour le moins inédite.

Cette crise profonde, aux multiples facettes, et dont les effets seront quoiqu'il en soit pour partie durables, est venue tout à la fois éprouver et confirmer la solidité du projet de Grand Besançon Métropole pour son territoire, son adaptabilité au contexte, sa capacité à tenir le cap, d'autant plus nécessaire dans un contexte de manque de visibilité comme celui de 2020.

Cette mise à l'épreuve, Grand Besançon Métropole l'a relevée avec détermination.

Par son action de proximité, sa capacité à fédérer, à porter et développer les coopérations, par sa force d'intervention à l'échelle d'un territoire, GBM a su être en soutien, en accompagnement, dans l'action et la mobilisation, à la fois pour faire face aux urgences, tout en ne perdant pas de vue la préparation des enjeux d'avenir et la construction de fond.

C'est aussi dans ce positionnement que puise l'actualisation du projet de territoire « Action Grand Besançon », menée actuellement. Celui-ci a permis en 2020 à GBM :

- de contribuer à la protection de la population, par des achats et la distribution de masques à chaque habitant, en lien étroit avec ses 68 communes membres,
- de poursuivre le service public communautaire, que ce soit le ramassage des Déchets, la qualité de l'Eau, l'entretien de la Voirie, le soutien à l'Habitat...
- d'agir au plus près des entreprises, des commerces, des artisans, des acteurs associatifs, notamment en leur permettant d'accéder aux aides d'urgence, en renforçant par des financements conséquents les soutiens aux entreprises les plus fragilisées, en développant des mesures spécifiques aux Très Petites Entreprises (TPE) et Petites et Moyennes Entreprises (PME),
- de maintenir un niveau d'investissement élevé, pour continuer à réaliser et engager les opérations prévues, en soutien à l'activité économique et l'emploi, tout en maintenant stables les taux de fiscalité.

Cela impliquait, dans ce contexte bouleversé, **tant une réactivité permanente** qui s'est traduite notamment dans les différentes Décisions modificatives en cours d'exercice et l'utilisation intégrale de l'enveloppe de dépenses imprévues de 1,5 M€, **qu'une projection sur un plus long terme**, pour agir à la hauteur des enjeux, tout en s'assurant du maintien en fonctionnement des services publics.

Dans ce contexte, les impacts budgétaires de la crise sanitaire ont été extrêmement conséquents, **avec des pertes et nouvelles dépenses estimées à près de 9 M€ sur l'année 2020, notamment sur le Budget principal et le budget Transports, dont 4 M€ de dépenses supplémentaires.**

Pour cela, GBM a su s'appuyer, avec pragmatisme, sur **sa situation financière saine, son endettement faible, sa prospective pluriannuelle et sa stratégie financière.** Cela a constitué un atout, car cela a permis d'assumer en pleine responsabilité une dégradation ponctuelle en 2020, voire 2021, des équilibres financiers, pour accompagner sa population et les acteurs de son territoire, qu'ils soient économiques ou associatifs, et ce, sans pour autant sacrifier l'avenir.

Et si la complexité de la situation a pu engendrer des freins, notamment en matière de conduite de chantiers, GBM a pu malgré tout atteindre en 2020 un niveau d'investissement de 56,6 M€ tous budgets confondus, ce qui constitue la preuve de la mobilisation tout au long de l'année.

Le maintien du niveau d'investissement tel qu'initialement prévu a finalement permis d'engager dès 2020 de nombreux chantiers, limitant ainsi le décalage lié à la crise. Les reports de dépenses en témoignent, avec un montant de 24,5 M€, qui seront consommés sur 2021.

GBM en fait également **un élément de rebond** puisque toute la capacité d'investissement non réalisée est réinjectée dans l'investissement pour les années à venir : **c'est l'objet de l'actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement**, pour sa partie Investissement, présentée dans le rapport de Décision modificative.

Le Compte Administratif 2020 traduit aussi pleinement le côté atypique de l'année 2020, avec des évolutions à la fois très fortes de ses dépenses de fonctionnement témoignant de l'engagement de GBM (dont l'Etat a d'ailleurs reconnu l'aspect incontournable en levant les prescriptions obligatoires de la contractualisation de Cahors), et des recettes de fonctionnement plus atones, ce qui engendre une baisse des niveaux d'épargne, assumée dans une situation exceptionnelle.

Cette mobilisation, tant au service de l'urgence qu'en proximité pour ses habitants et ses communes, mais aussi pour un développement équilibré et durable, pour l'attractivité et le dynamisme du territoire, constitue les racines de notre intercommunalité, les fondations du projet de territoire, et le ciment entre nos 68 communes membres.

SOMMAIRE DU RAPPORT

I – La stratégie budgétaire et financière du Grand Besançon et les résultats de l'exercice 2020

II – Les grands équilibres du Compte Administratif consolidé et les principales réalisations 2020,

III - Le Compte administratif détaillé par budgets : budget principal et budgets annexes Transports, Déchets, Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR), Zone du Noret, Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul, Aire Industrielle de Besançon Ouest (AIBO), Aménagement des autres ZAE, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain.

Annexes :

- la présentation par chapitre budgétaire,
- la présentation des ratios financiers du budget principal,
- l'échéancier des garanties d'emprunts accordées par GBM,
- la note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du CA 2020.

I – La stratégie budgétaire de Grand Besançon Métropole

La stratégie budgétaire de GBM s'appuie **sur trois axes** pour une gestion financière maîtrisée et confirmée chaque année permettant la réalisation de notre projet de territoire :

- ✓ **L'affirmation d'un projet pour le développement** économique, universitaire, touristique du territoire, pour la qualité de vie de ses habitants, et la déclinaison concrète de la solidarité communautaire au quotidien.
- ✓ **La volonté d'un investissement dynamique et ambitieux**, permettant la réalisation d'opérations structurantes pour l'aménagement urbain et périurbain, pour le dynamisme, l'attractivité et l'emploi.

La prospective du Grand Besançon est construite sur la base **d'un investissement « lissé » de 29 M€ par an sur le budget principal, majoré par un fléchage intégral sur l'investissement des excédents ponctuels antérieurs**, (ces excédents étant dus, non à d'éventuelles marges en fonctionnement mais aux délais nécessaires à la mise en œuvre des grands projets du PPIF) et du **bénéfice de subventions d'équipement**, signe de la capacité du Grand Besançon à mobiliser ses partenaires.

Cette méthode de détermination de la capacité d'investissement permet ainsi à GBM d'affecter à l'investissement l'intégralité des marges de manœuvre supplémentaires éventuellement dégagées, tout en conservant une réactivité dans la logique d'inscription en crédits de paiement.

- ✓ **La préservation des équilibres financiers de long terme**, encadrés par des indicateurs financiers.

La Communauté Urbaine s'est dotée, en la matière, de deux points de repères, actualisés suite au transfert des nouvelles compétences en 2019, notamment la Voirie :

- **une épargne de gestion** (solde entre les recettes de fonctionnement et les charges hors intérêts permettant de payer l'annuité de la dette ou d'autofinancer les investissements) **qui doit se situer aux alentours de 17 M€ sur le long terme ;**
- **une épargne nette** (correspondant à l'épargne de gestion diminuée de l'annuité de la dette, soit l'épargne restante après acquittement des engagements pris en matière de dette) **dont le seuil minimal sur le long terme ne saurait être inférieur à 11 M€**, de sorte d'assurer le financement des investissements récurrents.

Pour atteindre cet objectif de préservation des équilibres financiers sur le long terme, plusieurs leviers complémentaires sont actionnés :

- **la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement**, par des efforts de gestion sur l'ensemble des postes, confirmés dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat depuis 2018.
- **la maîtrise de l'endettement** : si la dette n'est pas néfaste en tant que telle, son niveau doit rester maîtriser car l'augmentation de l'encours de dette a un impact direct, pour la partie intérêts, sur le fonctionnement. L'endettement se répercute par ailleurs très directement sur l'épargne nette qui diminue de la part intérêts et de la part remboursement en capital de la dette, et ce, d'autant plus pour une collectivité comme GBM qui a peu de stock de dette sur son budget principal.

De 2015 à 2018, la préservation des équilibres financiers a nécessité un recours en complément à la fiscalité, dans le cadre d'un plan de marche fiscal, dans un contexte de forte baisse des dotations de l'Etat de 2014 à 2017, avec plus de 12 M€ de perte de recettes cumulée.

Depuis 2018, les taux de fiscalité sont restés stables.

Cette stratégie a été confirmée lors du BP 2020, puis lors de l'intégration des impacts de la crise sanitaire dans la prospective.

Ainsi, GBM a accepté et assumé de s'écarter temporairement des indicateurs de sécurité financière, pour répondre à la situation de crise, avec la volonté de conserver un investissement fort et dynamique, en soutien à l'économie et à l'emploi.

Cet écart ne peut toutefois qu'être ponctuel et limité dans le temps, sauf à remettre en cause en profondeur les politiques publiques de GBM ou son programme d'investissement.

Ce n'est pas le choix qu'a fait GBM et c'est dans ce cadre que les objectifs de moyen et long terme de la stratégie financière ont pu être confirmés.

Cette prospective a été actualisée sur des hypothèses intermédiaires, intégrant les incertitudes, sans optimisme ni pessimisme excessif, avec un retour progressif à une situation normalisée après la crise sanitaire d'ici 2022 avec un produit de TVA en évolution moyenne de 2 % par an, une absence d'effets de la réforme fiscale, et une reprise des baisses de dotations de l'Etat de 1 M€ par an à partir de 2023.

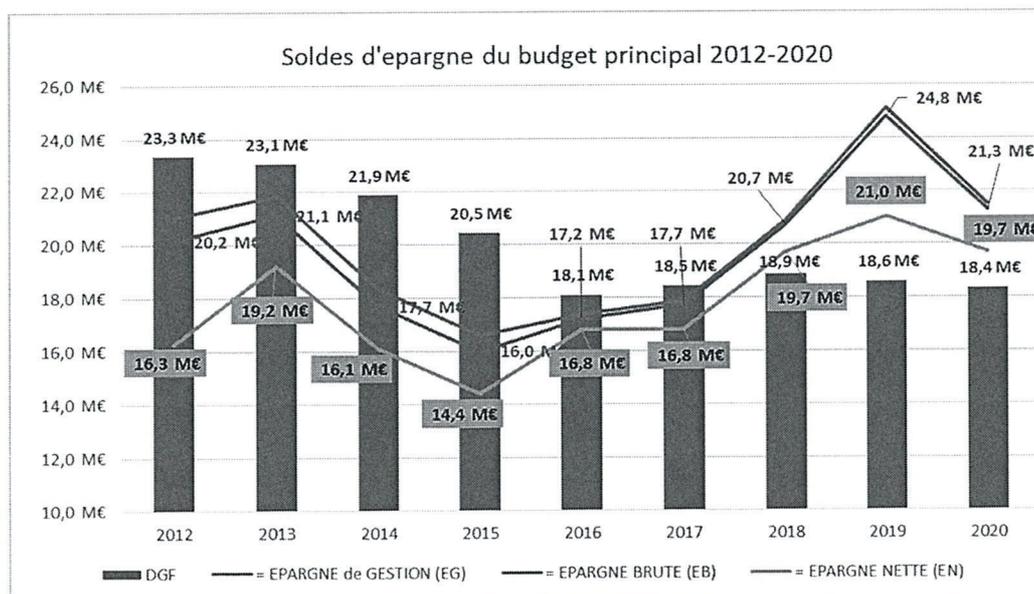
Cette actualisation a permis de constater que, même si la baisse de l'épargne de gestion est supérieure à la trajectoire initiale sous l'impact de la crise sanitaire, ce qui constitue un point de vigilance maintenu quant à la maîtrise du fonctionnement (d'autant plus avec les annonces sur une éventuelle reprise des contrats de Cahors), la trajectoire reste soutenable et sécurisée, tout en permettant la réalisation du programme d'investissement, grâce au niveau d'endettement faible de GBM.

II. Des résultats 2020 qui ne remettent pas en cause une trajectoire soutenable et sécurisée

La situation à la fin 2020 est logiquement dégradée suite à la mobilisation dans le cadre de la crise sanitaire. Toutefois, elle reste soutenable, grâce à un endettement maîtrisé qui permet la préservation des niveaux d'épargne nette.

L'analyse des soldes d'épargne porte sur le budget principal uniquement car celui-ci est garant de l'équilibre des budgets annexes Transports, CRR et des Zones d'activités via les subventions d'équilibre versées. Pour rappel, les budgets annexes Déchets, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain s'équilibrent de façon autonome.

Fin 2020, l'épargne brute représente 21,3 M€ et l'épargne nette s'élève à 19,7 M€, en baisse par rapport à 2019.



L'année 2020 marque une rupture alors que les niveaux d'épargne nette se consolidaient depuis 2018 grâce à :

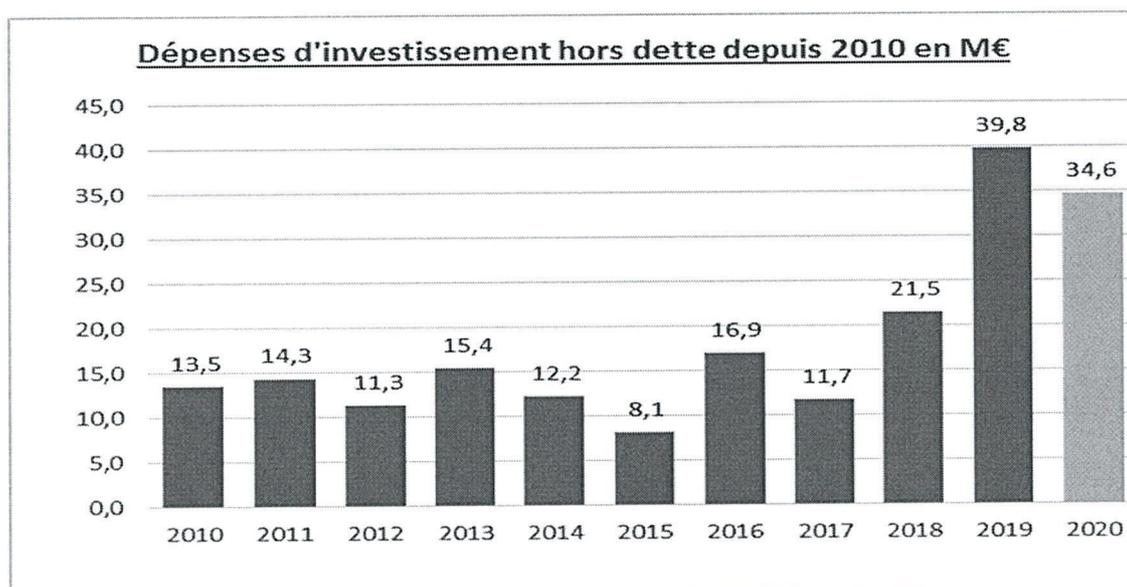
- la fin de la ponction pour le redressement des finances publiques, une nouvelle éligibilité au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) mais aussi à un contexte de dynamisme des recettes fiscales lié à la situation économique, malgré la stabilité des taux.
- une poursuite des efforts de gestion et d'optimisation sur le fonctionnement.

Cependant, malgré une forte baisse de l'épargne brute en 2020, le niveau de l'épargne nette reste équivalent à son niveau de 2018 et supérieur aux années précédant 2019.

Cette solidité des niveaux d'épargne nette est essentielle : c'est la condition de la réalisation du programme d'investissement. Fin 2020, la capacité de GBM à financer son ambitieux programme d'investissement pour les prochaines années et dont le déploiement est en cours est confirmée.

Sur le seul budget principal, les dépenses d'investissement se sont élevées à 34,6 M€ en 2020, contre 39,8 M€ en 2019, cette baisse s'expliquant par la difficulté rencontrée durant la crise à mener dans les délais prévus, en lien avec les entreprises, les chantiers programmés.

L'augmentation des dépenses d'investissement sur les deux dernières années (la moyenne annuelle d'investissement 2014-2018 était de 14,1 M€) résulte d'une part du transfert de la compétence Voirie, avec notamment un effort exceptionnel en 2019 pour la reprise des « coups partis » et d'autre part à la montée en charge progressive du Plan Pluriannuel d'Investissement.

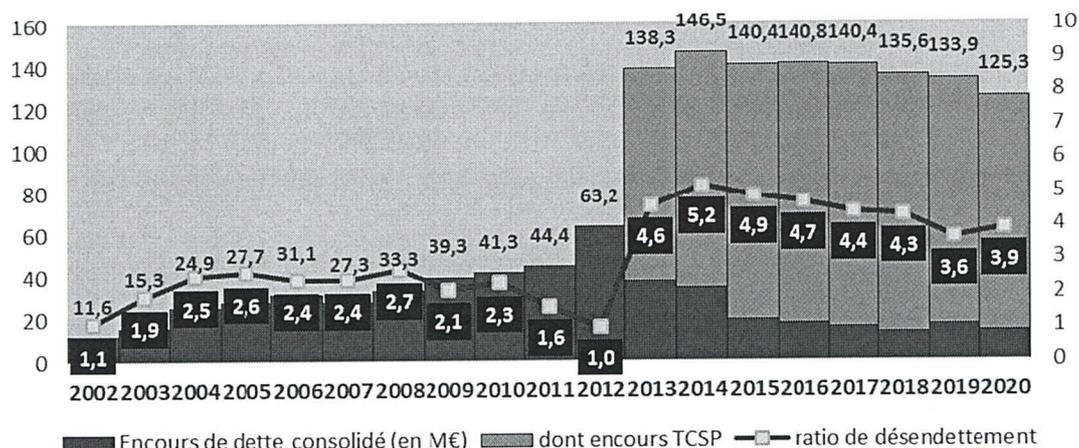


L'épargne nette constitue la principale source d'autofinancement de l'investissement : elle est égale à l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, déduction faite du remboursement du capital de la dette.

Alors que l'épargne brute baisse de 3,7 M€ par rapport à 2019 sous l'effet de l'augmentation des charges de fonctionnement (+ 4 M€) et de l'atonie des recettes (+0,3 M€), **l'épargne nette n'a vu son niveau baisser que de -1,3 M€ par rapport à 2019, du fait de l'action de maîtrise de la dette engagée par GBM.**

Le graphique suivant inclut la dette du budget principal, et des budgets Transports et CRR, hors budgets autonomes. Il ne prend pas en compte l'avance remboursable de l'Etat reçue en janvier 2021, au titre de l'exercice 2020 pour compenser les pertes de versement mobilité et les recettes tarifaires dans le cadre de la crise sanitaire (même si celle-ci est comptabilisée sur un compte de dette, s'agissant d'une avance remboursable).

Encours consolidé (en M€) et délai de désendettement (en années)
(hors dette budgets annexes autonomes)



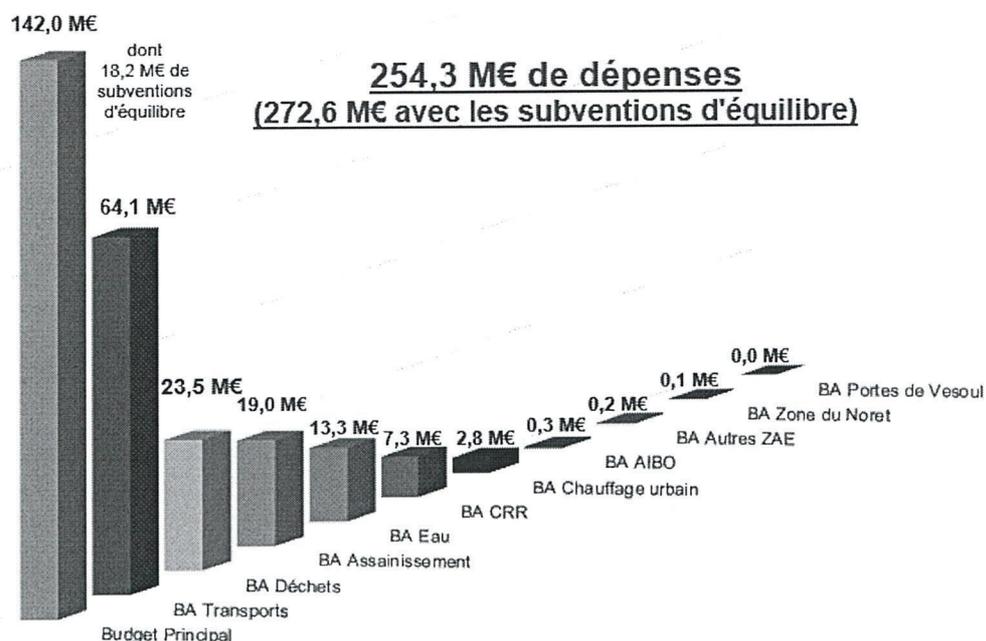
A la fin de l'exercice 2020, l'encours de dette diminue de 8,6 M€, pour s'élever à 125,3 M€ dont 111,4 M€ liés au TCSP. Cette baisse résulte de la poursuite du désendettement des budgets annexes Transports et Conservatoire à Rayonnement Régional, et de la mobilisation des ressources propres (épargne notamment) et des excédents ponctuels d'investissement dégagés ces dernières années sur le budget principal.

L'augmentation de la durée de capacité de désendettement (qui correspond au temps nécessaire à rembourser la totalité de la dette en lui consacrant l'épargne brute) résulte uniquement de la baisse des épargnes au CA 2020.

A noter que l'absence d'emprunts toxiques dans l'encours actuel permet par ailleurs sécuriser l'annuité de la dette à venir.

Partie 2 – Les grands équilibres et les réalisations du Compte Administratif 2020

I - Les dépenses et recettes consolidées du CA 2020 tous budgets



Le CA 2020 consolidé réel (investissement et fonctionnement) s'établit à :

- **320 845 276 € en recettes**, correspondant à un taux de réalisation de **93,7 %**, soit 302,6 M€ hors subventions d'équilibre,
- **272 583 300 € en dépenses**, avec les subventions d'équilibre aux budgets annexes, correspondant à un taux de réalisation de **73,7 %**. **Cela représente 254,3 M€ hors subventions d'équilibre (*)**.

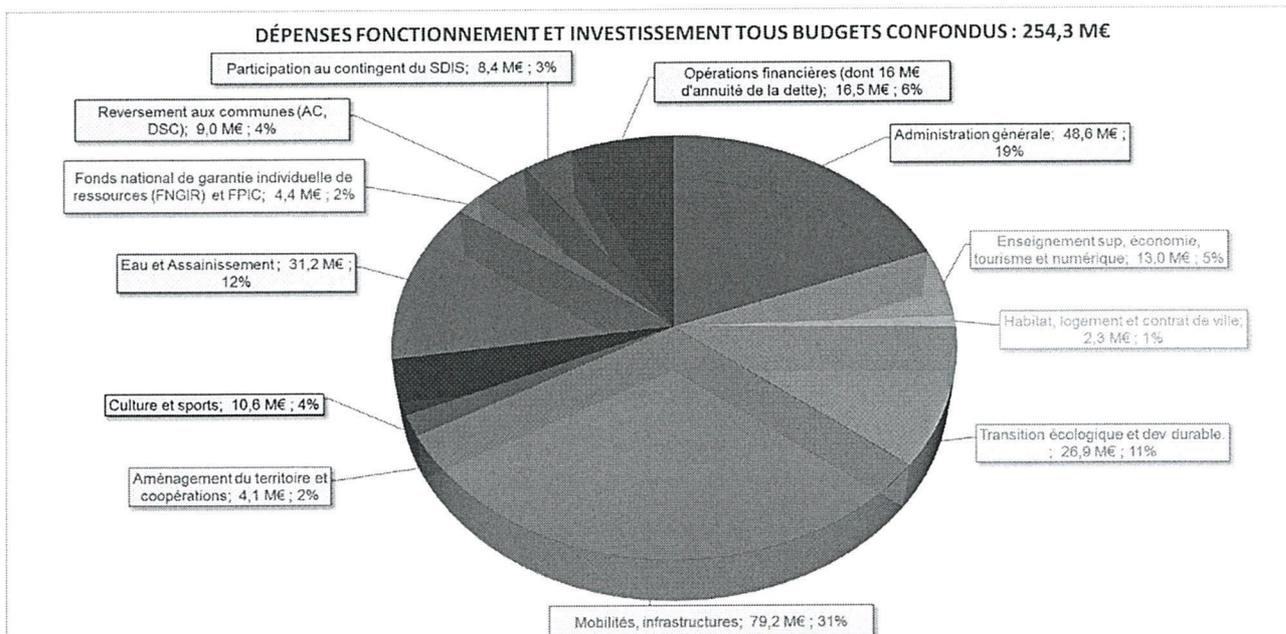
(*) Cette neutralisation des subventions d'équilibre permet d'éviter de les comptabiliser deux fois (en dépense pour le budget principal et en recette pour les budgets annexes).

A/ Les dépenses consolidées (254,3 M€ hors subventions d'équilibre aux budgets annexes)

Les dépenses d'investissement consolidées représentent **69,3 M€** en 2020 dont 12,3 M€ de remboursement du capital de la dette (les intérêts de la dette représentant parallèlement 4 M€).

En 2020, tous budgets confondus, le Grand Besançon a investi pour ses projets 56,6 M€, portant à plus de 756 M€ le montant des investissements réalisés depuis 2001, soit directement, soit indirectement au travers de subventions d'équipements versées.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent pour leur part à **185,1 M€** (hors subventions d'équilibre). Elles sont composées principalement des charges des compétences (108,5 M€), des charges de personnel (58,5 M€), du reversement aux Communes (9 M€), du FNGIR et du FPIC (4,4 M€), et des intérêts de la dette et opérations financières (4,7 M€).



Une présentation détaillée des dépenses par budget se situe en partie 3 du présent rapport.

B/ Les recettes consolidées (302,6 M€ hors subventions d'équilibre)

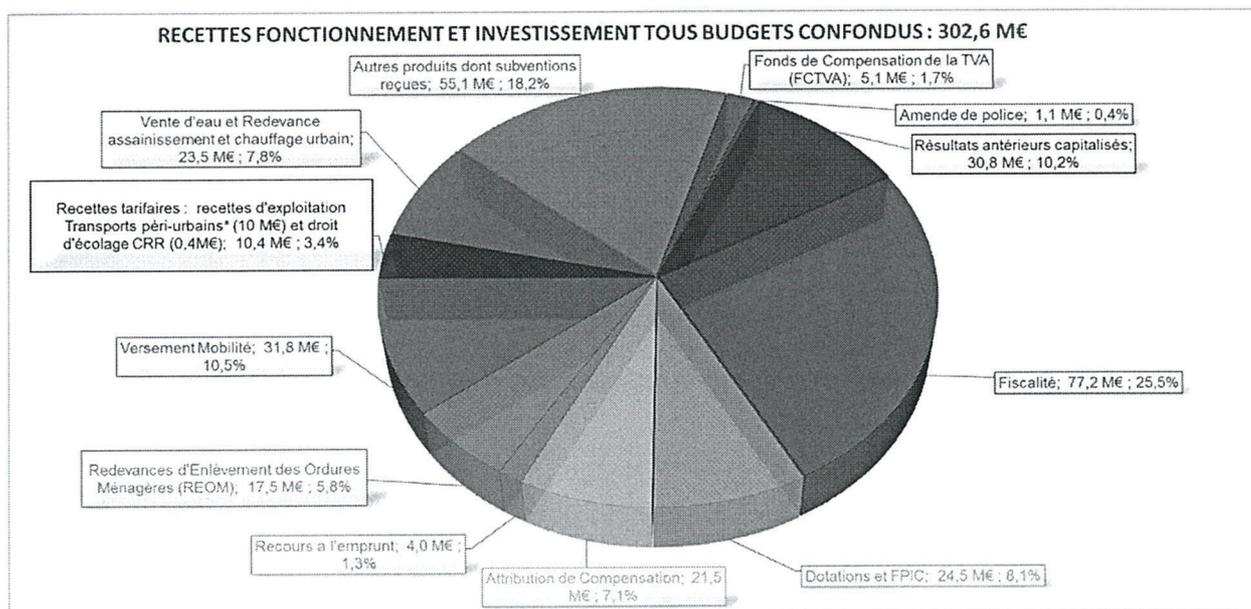
En 2020, les recettes consolidées se sont élevées à 302,6 M€ contre 286,2 M€ en 2019, cette hausse correspondant principalement aux recettes d'investissement, les recettes de fonctionnement étant particulièrement atones.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 234,1 M€ hors subvention d'équilibre (235,3 M€ en 2019).

Le versement mobilité représente 31,8 M€ soit 13,6% des recettes de fonctionnement et 10,5% des recettes totales.

Les vente d'eau, la redevance assainissement et de chauffage urbain représente 23,5 M€ soit 10,1 % des recettes de fonctionnement et 7,8% des recettes totales.

Les recettes d'investissement ont atteint 68,5 M€. Elles se composent principalement de l'affectation d'une partie des résultats antérieurs (30,8 M€), d'un recours à l'emprunt de 4 M€ qui se répartir pour 3 M€ sur le budget annexe Assainissement et pour 1 M€ sur le budget annexe Chauffage urbain, des produits et subventions reçus à hauteur de 20,8 M€, des attributions de compensation pour 7,3 M€ et du FCTVA pour 4,2 M€ (dont 3,6 M€ sur le budget principal).



II. Les principales réalisations de 2020

AV En première ligne face à l'urgence de la crise sanitaire

Grand Besançon Métropole s'est mobilisé pleinement et totalement aux côtés des communes et de ses habitants dans le cadre de l'épidémie de Covid 19, y compris pendant les 2 confinements, à la fois pour faire face à l'urgence mais également pour préparer le rebond.

- Grand Besançon Métropole a tout d'abord accompagné les habitants.

Dans le contexte d'urgence, il s'est agi en priorité d'assurer leur sécurité avec l'**acquisition de masques et de kits pour la population Grand Bisontine, mais aussi pour ses communes membres des fournitures spécifiques indispensables** (gel, gants, savons et visières) et **vêtements de travail de protection** contre la COVID-19 pour un montant de **1,7 M€**.

Un soutien de 150 K€ a été également apporté aux familles avec enfants ayant de très faibles revenus. Ce dispositif a permis de faire bénéficier à ces familles des bons d'achats de 50 € par enfant à utiliser dans les commerces locaux. Cette dotation a permis de soutenir plus de 1 600 familles représentant environ 2 900 enfants de plus de 3 ans et de moins de 17 ans.

Parallèlement, GBM a décidé la **remise de droits de scolarité au Conservatoire à Rayonnement Régional**, pour 90 K€, en lien avec le premier confinement. Les remises de droits de scolarité octroyées lors du deuxième confinement ont, elles, un impact sur l'exercice 2021.

- La mobilisation a été par ailleurs réactive et permanente pour soutenir le secteur économique et touristique avec une série de mesures d'urgence.

GBM s'est ainsi positionnée en acteur des aides économiques, en prenant, en partenariat avec la Région Bourgogne Franche-Comté, la gestion du Fonds Régional des Territoires.

Le Fonds Régional des Territoires (FRT) a été ainsi renforcé et ré-abondé plusieurs fois en collaboration avec la Région en investissement et en fonctionnement.

Les décisions budgétaires de 2020 ont mené à l'inscription d'une part nette de GBM pour le FRT investissement pour 293 K€ (1€ par habitant et 100 K€ d'avance) pour 387 K€ en fonctionnement (2 € par habitant) afin de soutenir, dans ce nouveau contexte, la trésorerie des Très Petites Entreprises (TPE) et leur permettre de financer des appuis complémentaires notamment de leurs experts comptables pendant cette période.

Ce ne sont pas moins de 561 K€ (fonctionnement et investissement) d'aides qui ont été versées en 2020 incluant le reversement de la participation de la Région. Cet effort se poursuit en 2021.

Parallèlement, GBM a maintenu ses dotations notamment pour le **Fonds d'Intervention Economique** (FIE) pour les entreprises avec 380 K€ versés en 2020. 100 K€ ont été réalisés au sein du programme "**actions recherche innovation**" abondant le Fonds Régional pour l'Innovation, cofinancé avec la Banque Publique d'Investissement (BPI) et la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Des soutiens complémentaires ont été décidés notamment aux commerces avec l'achat de prestations (nuitées, repas, pass-loisirs), aux structures d'accompagnement à la création d'entreprises (90 K€), qui ont été fortement sollicitées par les TPE et auprès desquelles elles ont été en appui pour l'instruction de leur dossier de financement et le redémarrage de leur activité à l'issue du premier confinement.

Ces aides ont été complétées par un financement de **prestations d'experts pour l'accompagnement d'entreprises (100 K€)**, par un **soutien aux commerces locaux** avec des **chèques BOOSTER DE COMMERCE (200 K€)** en soutien tant au pouvoir d'achat qu'aux commerçants locaux, ou encore par la mise en œuvre d'un **plan de communication** renforcé pour le soutien au commerce local (**20 K€**) et la mise en place de plateformes de vente et points de collecte géo localisés (**10 K€**).

Des exonérations de loyers de 4 mois ont été octroyées **pour les entreprises locataires de GBM** fermées par décision administrative ou ayant perdu plus de 20% de leur Chiffre d'Affaires (CA) par rapport au CA moyen de 2019, soit au total 120K€.

La gratuité dans les parkings en ouvrage jusqu'au 1er juin, puis une **politique tarifaire attractive**, ont favorisé l'accès des habitants aux commerces et ont contribué à dynamiser le Centre-Ville lors des réouvertures. A ce titre, pour GBM, la perte de recettes par rapport à 2019 est estimée à 0,7 M€.

- **Ce soutien au secteur économique a été accompagné d'une aide au monde associatif, dans le cadre des compétences communautaires.**

Ainsi, **concernant le sport de haut niveau, des avances sur la saison 2020/2021 pour les clubs** ont été affectées par anticipation (à hauteur de 25 K€).

- **Pour permettre la continuité des services de GBM, des acquisitions de fournitures et matériels de protection** ont été réalisées (20 K€) ainsi que la poursuite de l'effort d'accroissement du **parc informatique (135 K€)** notamment pour le développement du télétravail.

► **Sur le seul budget principal, ce ne sont pas moins de 4 M€ de nouvelles dépenses mobilisées en 2020 pour la crise sanitaire, avec une perte parallèle de recettes**, tandis que dans le même temps, le budget Transports subissait une perte de l'ordre de 4 M€, à la fois en termes de billetterie et en versement Mobilités, 2 postes fortement impactés.

Les impacts en 2020 de la crise sont ainsi de 9 M€ au total et, on le sait, ils seront durables, d'autant que GBM est fortement dépendante de la fiscalité professionnelle, avec des impacts à attendre sur 2021 et 2022 a minima.

B/ Une construction de fond au service de l'attractivité et du projet de territoire

La volonté portée et assumée de GBM en 2020 est que la crise ne constitue pas un frein à la construction de fond, celle du projet de territoire : même si la situation était complexe, il s'agissait en effet de continuer à avancer et à **bâtir les éléments constitutifs de l'effervescence du territoire, de sa cohésion, de ses alliances et des transitions.**

Car, au-delà de l'urgence, ce sont ces éléments qui portent les conditions du rebond, et qui structurent l'avenir du territoire.

L'année 2020 a commencé avec l'inauguration le 8 janvier 2020 de la **salle d'escalade Marie Paradis**. Cette salle à vocation internationale permet notamment d'accueillir des associations, des élèves des établissements scolaires, un public en situation de handicap... conciliant ainsi les objectifs majeurs du projet de territoire, notamment l'attractivité et la cohésion pour un budget global de 3,3 M€ dont plus de 0,5 M€ d'investissement réalisés en 2020.

C'est un équipement majeur de valorisation du Grand Besançon au-delà même de son territoire, et qui fait lien avec le réseau d'équipements du territoire, tout autant qu'avec la **thématique « Outdoor » et Grandes Heures Nature**, qui constituent un pilier de l'identité, même si le festival a dû être annulé en 2020. Ce sera également un atout dans la labellisation Terres de Jeux, en prévision des Jeux Olympiques de 2024.

Ainsi, GBM a participé, à hauteur totale de 1,2 M€, à la **restructuration de la piscine de Chalezeule**, avec, en 2020, le solde de la subvention à hauteur de 200 K€ à la Ville de Besançon.

Cet enjeu d'attractivité est un facteur de développement essentiel. L'Enseignement Supérieur est bien évidemment un pilier de cet enjeu.

La rénovation ambitieuse du campus de la Bouloie, lancée et portée par GBM, « **Synergie Campus** », vise à conforter la place de l'enseignement supérieur au sein du territoire régional et national, et ouvrir le Campus sur l'avenir.

GBM a dépensé, dans le cadre de son programme global, 0,7 M€ sur la seule année 2020 dans la phase de lancement de cet ambitieux projet « synergie campus » comprenant la rénovation du **campus de La Bouloie** avec la création d'un nouveau bâtiment pour l'ISIFC (Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté), la réhabilitation du campus Aréa sport, la création d'un Learning center, la rénovation des espaces publics et bâtiments universitaires.

Par ailleurs, le projet de **Grande Bibliothèque** a mobilisé 1,2 M€ en 2020 en études préalables et travaux de démolition de plusieurs bâtiments tel que l'école des sages-femmes et l'imprimerie dans un premier temps pour permettre les fouilles archéologiques.

Le projet **Bio innovation** initialement prévue pour une ouverture en 2020 a été décalé en 2021 suite à la crise sanitaire. GBM y a consacré **960 K€** en 2020. Bio innovation proposera des locaux et des plateformes technologiques pour permettre aux étudiants, chercheurs, praticiens, cliniciens et industriels de développer de nouveaux dispositifs et des biothérapies.

S'ajoutent à ces projets d'enseignement supérieur, le partenariat et la collaboration qu'entretient GBM en faveur notamment du **CROUS**, pour lequel le solde de **156 K€** a été versé en 2020 pour l'installation de son siège régional, et de **l'Institut Supérieur des Beaux-Arts**, pour lequel une subvention de **110 K€** a été versée.

Les dépenses 2020 en matière de **coopération (57 K€)** comprennent notamment le versement de la contribution de GBM au Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté (36,8 K€) afin de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale.

La deuxième labellisation UNESCO obtenue début 2021, sur les savoir-faire horlogers, constitue également un atout de premier ordre, à faire fructifier d'autant qu'il puise ses fondations dans de nombreux partenariats et alliances que nous avons su mobiliser.

Le Grand Besançon a ainsi consacré 1,2 M€ en 2020 en investissement et en fonctionnement à la politique de développement touristique.

Cette politique s'articule notamment au travers de soutiens aux sites touristiques majeurs, et notamment **la Citadelle (64,5 K€)** et **le syndicat mixte de Nancray (431 K€)**.

Des actions de valorisation du patrimoine historique sont menées, en particulier dans le cadre du réseau Vauban, et naturel, s'agissant notamment des **circuits pédestres, de VTT et de randonnées (49,7 K€)**, **de la charte paysagère des collines (8 K€)** et bien sûr du **tourisme fluvial (172,6 K€)**.

GBM a parallèlement soutenu l'Office du Tourisme à hauteur totale de 558 K€ dont 249 K€ de reversement de la taxe de séjour, par ailleurs affectée à des actions de promotion et de signalétique touristiques, la gestion de la base de loisirs d'Osselle et du Camping de Chalezeule.

Les lacs d'Osselle, base nature du Grand Besançon-Osselle, a été rénovée dans le cadre d'une première phase de travaux. Elle a accueilli pas moins de 32 000 visiteurs, malgré les contraintes sanitaires. C'est un succès qui témoigne d'un réel besoin d'un tel équipement sur le territoire. GBM y a consacré 261 K€ en 2020.

50 K€ ont été consacrés au **renforcement de l'identité du Grand Besançon, facteur de visibilité et d'attractivité**, au travers notamment de la création d'une marque de territoire : **Besançon Boosteur de Bonheur** et de ses déclinaisons. C'est un élément fédérant de visibilité.

L'action du **Conservatoire à Rayonnement Régional** s'est poursuivie en 2020 avec un budget de 7,3 M€ en 2020 en dépenses. Le CRR joue un rôle prépondérant dans l'ouverture de la culture à tous, dans la structuration de l'enseignement artistique au niveau régional et l'accès à l'enseignement supérieur.

Il participe par ailleurs à l'organisation du **réseau d'enseignement musical**, pour lequel GBM a consacré par ailleurs 376 K€ en 2020 et a attribué des soutiens aux musiques actuelles (90 K€ pour la Rodia et le Bastion).

La 5^{ème} édition de **Livre dans la Boucle** (277 K€ de dépenses et 120 K€ de recettes) a dû aussi se réinventer et a pu être organisée dans un format repensé. Le salon a connu malgré tout une fois de plus le succès avec un public au rendez-vous, entre 12 000 et 15 000 participants, et environ 200 auteurs présents.

Dans le domaine économique, et au-delà des aides liées à la crise, GBM poursuit ses différentes opérations d'aménagement avec notamment la **ZAC Nouvelle Ere** (293 K€ de participation d'équilibre versée en 2020), les deux sites de **TEMIS (TEMIS Innovation** pour 509 K€ et **TEMIS Santé** pour 152 K€), mais également l'ensemble des zones d'activités économiques du territoire comme **l'Aire Industrielle de Besançon Ouest (AIBO), les autres ZAE, et Noret** constituées en budgets annexes pour lesquelles des dépenses ont été réalisées en 2020 à hauteur totale de 0,7 M€.

Pour les nouvelles zones à développer, comme **Marchaux-Chaufontaine**, ou encore **Saint-Vit Champs Chevaux**, des études d'impact préalables ont été réalisées pour 67 K€. Concernant la zone Portes de Vesoul, GBM s'est porté acquéreur de terrain pour 1,6 M€ afin de permettre le lancement de son projet d'aménagement d'entrée d'agglomération.

Ces zones sont des facteurs d'attractivité pour les entreprises et des outils pour préparer la **transition économique**.

En matière de transition toujours, cette fois environnementale et climatique.

GBM la porte de façon très directe par ses compétences : la gestion des déchets avec un budget de 23,5 M€, 3^{ème} budget du Grand Besançon, la **qualité de l'eau et la préservation des ressources** (avec des budgets Eau et Assainissement de plus de 32,2 M€ et la gestion des eaux pluviales) et le **Chauffage Urbain**, qui représente 2,8 M€.

La poursuite de ces services publics indispensables de proximité pendant la crise sanitaire a constitué un enjeu fort pour l'ensemble des agents et a montré aussi l'attachement des habitants à ce travail du quotidien.

La contribution de GBM au **Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)** reste stable et s'élève à 8,4 M€.

GBM a également consacré 207 K€ pour le versement d'aides aux Communes dans le cadre des **fonds isolation** et 33,7 K€ pour le **fonds centres de villages**.

Le soutien à la **pépinière maraîchère** a mobilisé 53 K€.

Autre enjeu de transition, la transition modale en matière de transports.

Le budget Transports constitue le 2^{ème} budget du Grand Besançon, avec **plus de 64,1 M€ en 2020 financé notamment par une subvention d'équilibre du budget principal versée à hauteur de 12,7 M€.**

Fortement impacté par la crise, avec des fréquentations en forte baisse, mais aussi par un Versement Mobilité en baisse, le budget a bénéficié **d'une avance remboursable de l'Etat à hauteur de 6,8 M€.** Afin de ne pas pénaliser le délégataire, dans l'attente du bilan de l'année, en recettes et en dépenses, le contrat de DSP a été payé en totalité en 2020, à hauteur de 38,2 M€.

GBM a consacré pas moins de 4,3 M€ au renouvellement de la **flotte de bus**.

Le réseau de pistes cyclables a poursuivi son extension sur le territoire du Grand Besançon avec 736 K€ en 2020, pour la réalisation de pistes à Ecole-Valentin-Châtillon-le-Duc, Devecey, complété par l'**acquisition de vélos électriques** destinée à promouvoir une mobilité douce et non carbonée (198 K€)

GBM a par ailleurs consacré plus de 22,5 M€ en 2020, fonctionnement et investissement confondus à sa compétence Voirie, aires et parcs de stationnement.

Ainsi, **8,6 M€ en investissement ont été consacrés au secteur périurbain**, dont 1,4 M€ sur la requalification de voirie, 1,9 M€ sur les travaux engagés avant transfert et près de 5,2 M€ sur le Gros Entretien et Renouvellement (GER).

7,1 M€ ont par ailleurs été investis sur le secteur urbain, principalement sur le GER (4,8 M€). Les principaux travaux de requalification, pour un montant de 2,3 M€, ont porté principalement sur l'aménagement du carrefour des 4 Vents (1 M€), de la rue de Dole (374 K€), les requalifications des secteurs Amitié (236 K€), Fontaine Ecu (203 K€), ainsi que sur les petits aménagements de liaison piétonnes et modes doux (284 K€).

Tous ces postes constituent un aspect indispensable de l'aménagement équilibré du territoire, en lien avec le SCoT, mais aussi avec les Plans Locaux d'Urbanisme, dont l'élaboration et les révisions des PLU des communes, ainsi que celle du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Besançon, ont nécessité 222 K€.

Grand Besançon Métropole participe également par des contributions à des structures partenaires : à l'AudaB (**390 K€**) en charge du projet de territoire, de la planification, de la prospective et de la coopération, et au **SMSCoT, Schéma de COhérence Territoriale de l'agglomération bisontine (316 K€)**.

L'ensemble de ces documents contribuent à la cohérence et la durabilité du développement territorial, en matière de circulation, d'urbanisation, comme d'habitat.

Les actions menées par GBM dans le domaine **de l'habitat et du logement** constituent un axe essentiel des politiques communautaires, avec près de 1 M€ en 2020, au travers de son soutien à la **construction et la réhabilitation de logements, dans le parc public et privé.**

C'est un facteur fort d'intégration, de cohésion sociale, de qualité de vie, mais aussi d'attractivité.

Parallèlement, la rénovation du quartier Planoise au sein du **Nouveau Programme de Renouvellement Urbain** s'est poursuivie avec 812 K€ consacrés aux études et aux travaux préalables, pour un lancement opérationnel en 2021. 293 K€ ont été par ailleurs versés en subventions aux associations de quartiers dans le cadre du Contrat de Ville.

Conjointement, GBM a poursuivi son action en faveur de **l'accueil des gens du voyage**, pour un montant de 374 K€ en fonctionnement (essentiellement pour la délégation de service public) et en investissement (travaux de remises aux normes).

Partie 3 - Le Compte Administratif 2020 détaillé par budget

I. Le Compte Administratif du budget principal

A/ Fonctionnement du budget principal

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT* Budget Principal	Compte Administratif 2019	Budget 2020	Compte Administratif 2020	% de réalisation du CA 2020	% d'évolution CA 2020/ CA 2019
Charges des compétences et de l'administration générale	34 350 871	39 698 635	36 118 684	91,0%	5,1%
Charges de personnel	38 167 638	40 021 363	39 285 060	98,2%	2,9%
Subvention d'équilibre Budget annexe Transports	11 606 828	12 715 171	12 715 171	100,0%	9,5%
Subvention d'équilibre Budget annexe CRR	5 357 246	5 722 955	5 525 651	96,6%	3,1%
Sous-total compétences	89 482 583	98 158 124	93 644 565	95,4%	4,7%
Attribution de compensation (AC)	4 913 332	4 926 149	4 926 148	100,0%	0,3%
Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	4 028 204	4 149 614	4 091 093	98,6%	1,6%
Sous-total reversements aux communes	8 941 536	9 075 763	9 017 241	99,4%	0,8%
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	4 305 337	4 305 337	4 305 337	100,0%	-
Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)	42 700	52 999	52 999	100,0%	24,1%
dépenses					
Prélèvement au titre du plafonnement TP en fonction de la valeur ajoutée (ticket modérateur) et reversements fiscalité	60 574	26 183	19 196	73,3%	-68,3%
Remboursement des intérêts de la dette	314 669	246 081	216 166	87,8%	-31,3%
Autre frais financiers (indemnités remboursement anticipé et commissions)	76 033	-	-	-	-
Autres dépenses de fonctionnement (régularisations, créances irrécouvrables...)	133 411	192 995	113 319	58,7%	-15,1%
Sous-total opérations financières	4 932 724	4 823 595	4 707 017	97,6%	-4,6%
Epargne brute	24 777 982	39 925 192	21 292 430	53,3%	-14,1%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	128 134 825	151 982 673	128 661 254	84,7%	0,4%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors épargne brute	103 356 842	112 057 482	107 368 824	95,8%	3,9%

* Opérations réelles

1. Les dépenses de fonctionnement 2020 : 128,7 M€ (taux de réalisation : 84,7 %, soit 107,4 M€ hors épargne brute)

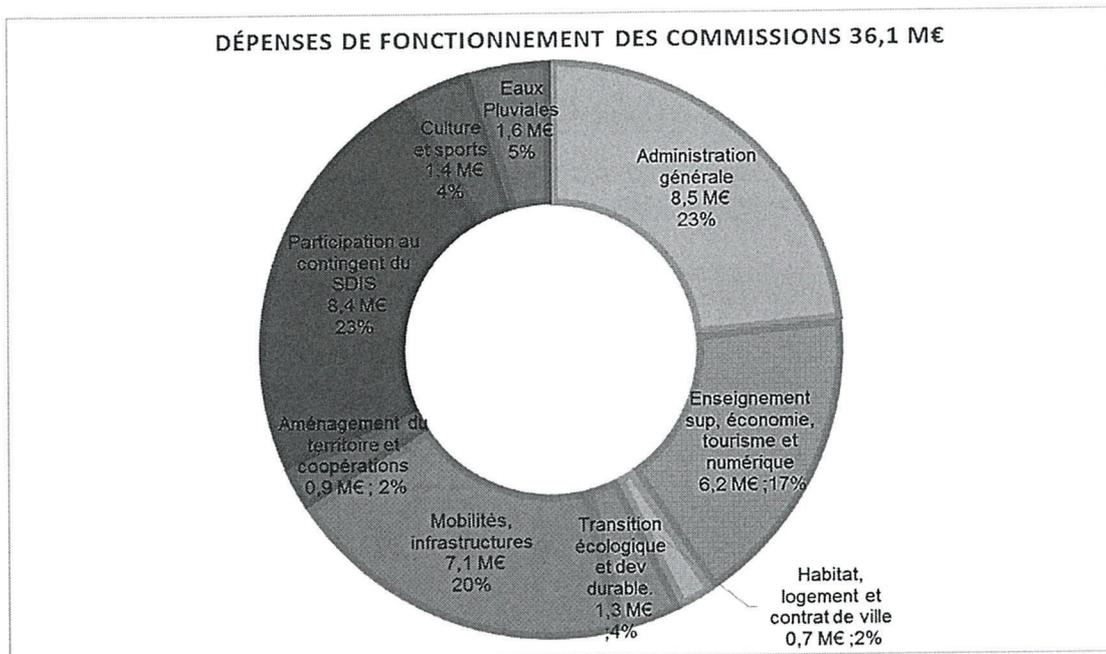
a/ Les dépenses des compétences et de l'administration générale

Sur le total de dépenses de fonctionnement de 107,4 M€ hors épargne brute, les **charges des compétences et de l'administration générale, hors dépenses de personnel s'élèvent à 36,1 M€ et sont réalisées à hauteur de 91%**.

Elles augmentent de 5,1 % par rapport à 2019, du fait de la crise sanitaire pour laquelle GBM s'est mobilisée.

Ces dépenses exceptionnelles (dont la consommation intégrale de l'enveloppe des dépenses imprévues de 1,5 M€) sont intégrées dans les dépenses des politiques intercommunales, présentées par commission détaillées dans le graphique ci-après.

Hors dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire, leur évolution est de l'ordre de - 3,5 %.



b/ Les charges de personnel et charges nettes

Les **charges de personnel du budget principal** sont passées de 38,2 M€ à 39,3 M€ entre 2019 et 2020.

Elles se composent des effectifs propres GBM (39 M€) et du remboursement du personnel mis à disposition par la Ville de Besançon (0,3 M€).

Les charges de personnel hors remboursement des personnels mis à disposition s'élèvent à 39 M€ contre 37,7 M€ en 2019 soit une évolution de + 3,5 % (+1,3 M€) de CA à CA (mais intégrant le cadrage de 1,5% de BP à BP compte tenu de décalages de recrutement en 2019), qui résulte :

Les charges de personnel hors remboursement des personnels mis à disposition connaissent une évolution de + 3,5 % (+1,3 M€), qui résulte :

- **du pourvoi d'emplois, pour la plupart financés, créés en 2019 (+0,5 M€)** pour la conduite en maîtrise d'ouvrage déléguée de Synergie Campus, la mise en œuvre de la GEMAPI, pour le NPRU Planoise, la mise en place du Plan Corps de Rue Simplifié au Département Urbanisme et le festival GHN ;
- **des décisions nationales et des facteurs mécaniques locaux (+ 0,8 M€)**
 - le PPCR avec la parution des décrets pour les cadres d'emploi de Technicien territorial et Ingénieur Territorial,
 - la revalorisation d'échelons pour certains grades (attribution de points d'indice),
 - le versement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) (28 K€),
 - l'effet report sur 2020 de la revalorisation au 1^{er} septembre 2019 de 10€/mois du RIFSEEP alloué aux groupes de fonctions C12 et/ou C13,
 - le Glissement Vieillesse Technicité de l'année et effet report de l'année précédente, le versement d'une prime COVID (105 K€)
 - le remboursement de frais liés au télétravail (3 K€)
 - le versement d'une Indemnité Kilométrique vélo (15 K€)
 - les variations d'effectifs liées aux recrutements et à la réduction de la vacance d'emplois.

Les charges nettes s'élèvent en 2020 à 37,1 M€. Ce sont les charges salariales diminuées des recettes de refacturation du coût des agents mis à disposition de services relevant de budgets annexes, des syndicats mixtes, des associations et de la refacturation au CCAS du personnel des services mutualisés.

En effet, selon la réglementation en vigueur, l'ensemble des coûts liés aux services mutualisés est à la charge du Grand Besançon qui les refacture ensuite aux collectivités selon une clé de répartition définie par convention (via l'attribution de compensation versée par la Ville de Besançon et une refacturation au CCAS).

c/ La contribution du budget principal aux budgets annexes

La contribution du budget principal aux budgets annexes est de 18,2 M€.

La subvention d'équilibre du Budget principal au budget annexe transports, de 12,7 M€ (contre 11,6 M€ en 2019), a été mobilisée intégralement à la hauteur du budget prévisionnel, dans l'attente de la connaissance de tous les impacts des effets de la crise sanitaire, sur les recettes et sur le contrat de délégation de service public.

La subvention d'équilibre au budget annexe CRR représente 5,5 M€, en hausse de 3,1% : elle est calibrée en fonction de l'équilibre du budget, intégrant les réalisations en recettes et en dépenses.

	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	% réalisation	Evolution CA en €	Evolution en %
Subvention d'équilibre Transports	11 606 828	12 715 171	12 715 171	100%	1 108 343	9.5%
Subvention d'équilibre CRR	5 357 246	5 722 955	5 525 651	97%	168 404	3.1%
TOTAL des subventions d'équilibre	16 964 074	18 438 126	18 240 822	99%	1 276 747	7.5%

Les évolutions sont détaillées dans les budgets annexes.

d/ Les reversements aux communes

Les **reversements aux communes** sont les suivants :

- **l'Attribution de Compensation (AC)** pour 4,9 M€, stable par rapport à 2019 conformément à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
- **la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)** pour 4 M€, en augmentation de + 1,6 % par rapport à 2019. Le versement est réparti comme suit :
 - Volet solidarité fiscale et sociale : 2,3 M€ (figé),
 - Volet solidarité économique : 1,6 M€. Pour 2020, le calcul a été réalisé sur la base des permis de construire accordés par les communes membres en 2019 pour des activités économiques, montant auquel s'ajoute celui qui a été versé en 2019 au titre des années antérieures. Les nouvelles surfaces économiques 2019 ont engendré une augmentation de ce volet de la DSC à hauteur de + 52 K€,
 - Volet gens du voyage : 71 K€,
 - Volet Cartes Nationales d'Identité électroniques : 95 K€ versés aux 5 communes concernées par le dispositif sur la base du nombre de titres délivrés.

e/ Le FNGIR et le FPIC

Le **Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)**, figé, s'est élevé à 4,3 M€ pour l'ensemble du territoire. Ce mécanisme a été créé afin d'assurer la compensation des conséquences financières de la réforme de la taxe professionnelle.

Dans les faits, le Grand Besançon est contributeur à ce fonds qui est réparti au bénéfice de territoires plus richement dotés en bases de taxe professionnelle en 2009 ou ayant été moins vertueux sur le taux de fiscalité professionnelle pratiqué. Si la Taxe professionnelle du Grand Besançon avait été fixée à un taux tel que la recette aurait été supérieure de 4,04 M€, le Grand Besançon n'aurait pas été contributeur au FNGIR.

Ainsi, le taux comparativement trop faible à l'époque de taxe professionnelle unique du Grand Besançon induit comme effet pervers d'amener les contribuables du Grand Besançon à financer chaque année le FNGIR, qui ne bénéficie pas à notre territoire, pour plus de 4 M€ chaque année.

La Communauté Urbaine contribue au **Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales** (FPIC) pour 53 K€. Le territoire Grand Bisontin dans son ensemble a été contributeur à hauteur de 114 K€ repartis, comme pour l'attribution, selon les règles de droit de commun. Le territoire a été également éligible au bénéfice du FPIC, les critères étant différents pour la contribution et le bénéfice (**avec une recette perçue par GBM de 2,3 M€**).

f/ Dette, intérêts versés et frais de ligne de trésorerie

S'agissant de la **dette**, les **intérêts versés** ont représenté 216 K€ en 2020, en diminution de 98 K€ par rapport à 2019, grâce notamment aux remboursements anticipés réalisés en 2019. Il n'y a pas eu de frais de ligne de trésorerie payés en 2020, le Grand Besançon n'y ayant pas eu recours au cours de l'exercice.

g/ Les autres dépenses de fonctionnement

Les autres dépenses de fonctionnement s'élèvent à 133 K€, comprenant des annulations de titres sur exercice antérieur et de rattachements, des admissions en non-valeur et des exonérations de Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

2. Les recettes de fonctionnement 2020 : 128,7 M€ (taux de réalisation : 84,7 %)

A noter que le résultat de N-1 ne fait pas l'objet d'une exécution.

a/ Les recettes des compétences et de l'administration générale

RECETTES DE FONCTIONNEMENT* Budget Principal	Compte Administratif 2019	Budget 2020	Compte Administratif 2020	% de réalisation du CA 2020	% d'évolution CA 2020/ CA 2019
Recettes des compétences et de l'administration générale	8 416 933	8 712 051	8 626 327	99,0%	2,5%
Refacturation masse salariale des agents mis à disposition	3 286 444	2 230 929	2 146 935	96,2%	-34,7%
Fiscalité (dont Gémap)	75 636 756	76 315 889	77 184 416	101,1%	2,0%
Dotations de l'Etat et FPIC	24 538 558	24 454 116	24 508 926	100,2%	-0,1%
AC perçue	14 307 788	14 217 748	14 217 748	100,0%	-0,6%
Résultats N-1	-	24 403 491	-	0,0%	-
Contributions BA Eau, Assainissement	1 581 650	1 598 449	1 598 449	100,0%	1,1%
Autres recettes (FCTVA, régularisations comptables, annulations mandats)	366 695	50 000	378 453	756,9%	3,2%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	128 134 825	151 982 673	128 661 254	84,7%	0,4%

* Opérations réelles

Les recettes des compétences et de l'administration générale s'élèvent à 8,6 M€.

Elles comprennent notamment les recettes liées aux prestations de centralité facturées aux budgets annexes (2,2 M€), aux syndicats (0,3 M€) et au CCAS (0,3 M€), la refacturation des actes d'autorisation du droit des sols (0,4 M€), et de l'aide aux communes (0,3 M€), aux revenus des immeubles (dont la Maison des Microtechniques (0,3 M€), la pépinière de Palente (0,2 M€), et la City (0,3 M€), la vente de Certificats d'Economie d'Energie (0,9 M€), la taxe de séjour (0,4 M€), la gestion de la base de loisirs d'Osselle (0,1 M€) et du port fluvial (0,1 M€).

Les recettes de stationnement pour les parkings en ouvrage (suite à transfert de la compétence en 2019) atteignent 2,2 M€ marquant une baisse de 0,7 M€ par rapport à 2019 du fait de la crise sanitaire, sous l'impact conjugué des décisions de gratuité puis de tarifs réduits, et la baisse de la fréquentation.

Les recettes de **forfait post-stationnement** s'élèvent quant à elles à 0,3 M€.

Des redevances d'occupation du domaine public ont également été perçues à hauteur de 0,2 M€.

b/ Les recettes de refacturation de la masse salariale

Les recettes de refacturation de la masse salariale des agents mis à disposition ou mutualisés s'élevaient quant à elles à **2,1 M€**. Elles comprennent les refacturations au CCAS, au budget annexe CRR, aux syndicats (SCoT, SM PSI, Aéroport de la Vèze, Pôle Métropolitain Centre Franche Comté), aux services mutualisés, à l'ATMO ainsi que les prestations de l'Aide aux Communes.

A noter en 2019 une recette ponctuelle suite à un décalage de facturation 2018 de mise à disposition au Sybert (0,8 M€) qui explique la baisse de Ca 2019 à CA 2020.

c/ Les recettes fiscales communautaires et les dotations

Les recettes fiscales communautaires se sont élevées à 77,2 M€, y compris les rôles supplémentaires (76,7 M€ hors rôles supplémentaires) et taxe GéMAPI, taxe affectée instaurée depuis 2018 (0,3 M€).

Elles sont en hausse de 2 % au total, soit 6,6 % hors rôles supplémentaires par rapport à 2019 (marquant ainsi le dynamisme des bases fiscales avant la crise sanitaire), soit + 4,7 M€ sous le seul effet de la progression des bases, les taux étant restés stables en 2020.

La diminution du montant des rôles supplémentaires, en particulier ceux de CFE, s'explique par un report de l'émission des rôles pendant l'état d'urgence.

FISCALITE	Compte Administratif 2019	Budget 2020	Compte Administratif 2020	Evolution 2020 / 2019 (%)	CA/CA
Taxe d'habitation (TH)	29 776 598	30 164 373	30 202 455	1,4%	425 857
Taxe foncière sur les propriétés non bâties & Taxe Additionnelle	203 670	201 854	199 870	-1,9%	-3 800
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4 036 526	4 093 802	4 128 850	2,3%	92 324
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	22 188 770	22 448 585	23 271 975	4,9%	1 083 205
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	13 924 831	14 183 192	14 276 679	2,5%	351 848
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	824 283	832 526	826 022	0,2%	1 739
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	3 447 100	3 510 089	3 483 670	1,1%	36 570
GéMAPI (ventilé sur TH, TFB et CFE)	255 706	295 452	296 669	16,0%	40 963
Sous total fiscalité hors rôles supplémentaires	71 934 221	75 729 873	76 686 190	6,6%	4 751 969
Rôles supplémentaires CFE	836 392	367 356	367 356	-56,1%	-469 036
Rôles supplémentaires TH	123 422	213 042	124 866	1,2%	1 444
Rôles supplémentaires Taxes foncières	18 769	5 618	6 004	-68,0%	-12 765
Rôles supplémentaires IFER	689	0	0	-100,0%	-689
TOTAL FISCALITE	75 636 756	76 315 889	77 184 416	2,0%	1 547 660

↳ La fiscalité des ménages

Le produit de la taxe d'habitation progresse de + 1,4 % par rapport à 2019. Cette hausse est inférieure de 0,5 % à celle observée en 2019, mais avec une revalorisation des bases fixée cette année à 0,9 % pour les résidences principales et à 1,2 % pour les résidences secondaires, contre 2,2 % pour tous les logements en 2019.

Comme en 2019, le taux de taxe d'habitation est demeuré inchangé à 9,63 %.

Le produit de **taxe foncière sur le bâti évolue de + 2,3 %**. Comme pour la taxe d'habitation, l'évolution des bases explique à elle seule l'évolution du produit, le taux étant resté stable, à 1,54 % depuis 2018. Le dynamisme des bases tient compte d'une revalorisation des bases des locaux d'habitation de 1,2 % et d'une évolution des tarifs des locaux professionnels (qui reflètent l'évolution des loyers à l'échelle départementale) de 0,5 % en moyenne.

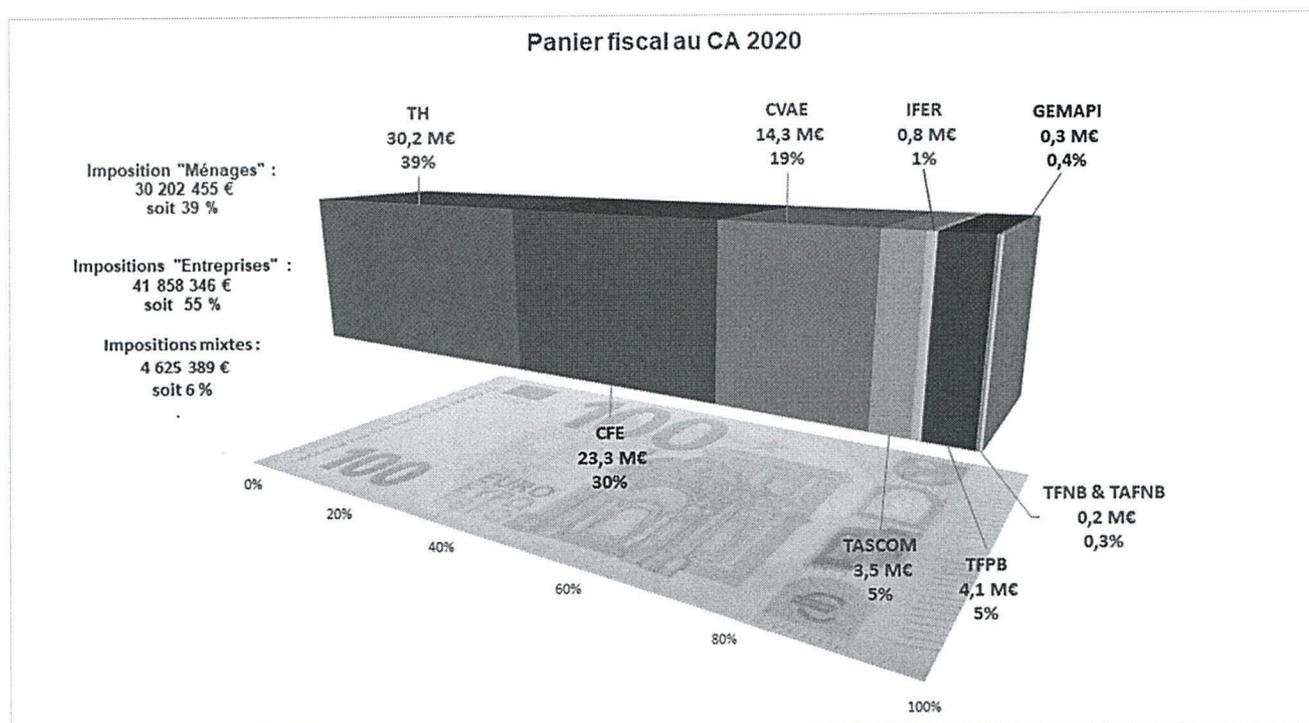
↳ Les évolutions de la fiscalité professionnelle

Le produit de **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)** augmente de 2,5 % par rapport à 2019, avec un produit de 14,3 M€. Il est à noter que le montant de CVAE perçu en 2020 par la collectivité dépend d'acomptes payés en 2019. Par conséquent, les effets de la crise sanitaire ne se sont pas fait ressentir sur le produit 2020 de CVAE perçu.

Le montant de la **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)** progresse de + 4,9 % soit + 1,1 M€ (hors rôles supplémentaires), sous le seul effet de la progression des bases imposables, et celui de l'**Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)** de + 0,2%. Cette hausse résulte de l'augmentation des tarifs de + 1 % décidée en Loi de Finances compensée partiellement par une diminution du nombre de stations radioélectriques taxables.

Le produit de la **Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)** augmente de + 1,1 % et + 37 K€ par rapport à 2020, avec un passage du coefficient de taxation de 1,25 à 1,3, en compensation de l'abattement de 15 % de la part intercommunale de taxe foncière accordé aux magasins de moins de 400 m².

La répartition du panier fiscal tel qu'il ressort du CA 2020 est la suivante :



↳ Les dotations de l'Etat et le FPIC

Dotations de l'Etat et FPIC	Compte Administratif 2019	Budget 2020	Compte Administratif 2020	Evolution 2020 / 2019 (%)
Allocations compensatrices et péréquation				
Allocations compensatrices d'exonérations de CFE /CVAE	459 924	481 204	481 204	4,6%
Allocations compensatrices transférées de taxe d'habitation	1 791 610	1 907 398	1 907 398	6,5%
Allocations compensatrices de taxes foncières	26 330	26 657	26 657	1,2%
Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (recettes)	2 192 787	2 329 461	2 329 461	6,2%
Fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle	1 355 245	1 355 245	1 363 755	0,6%
Total allocations compensatrices et péréquation	5 825 896	6 099 965	6 108 475	4,9%
DGF et DGD				
DGF dotation d'intercommunalité	5 436 242	5 430 586	5 430 586	-0,1%
DGF dotation part compensation	13 147 819	12 907 436	12 907 436	-1,8%
DGF des permanents syndicaux	16 331	16 129	16 690	2,2%
DGD Urbanisme	112 271		45 739	-59,3%
Total DGF et DGD	18 712 663	18 354 151	18 400 451	-1,7%
TOTAL DOTATIONS DE L'ETAT	24 538 558	24 454 116	24 508 926	-0,1%

Les dotations de l'Etat, allocations compensatrices et fonds de péréquation sont globalement stables par rapport à 2019.

La dotation globale de fonctionnement (DGF), composée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation, s'élève au total à 18,3 M€, soit - 0,2 M€ et -1,3 % par rapport à 2019.

La dotation d'intercommunalité est quasi-stable, dans le cadre d'un dispositif de garantie suite à la réforme de la DGF et représente 5,4 M€ (rappelons qu'en 2012, elle représentait 8,4 M€) tandis que la dotation de compensation diminue, du fait d'un écrêtement national, de 1,8 % (- 0,2 M€), pour s'élever à 12,9 M€.

S'agissant du **Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)**, le Grand Besançon a perçu 1,4 M€ en 2020, comme en 2019. Le FDPTP est alimenté par une dotation de l'Etat depuis la réforme de la taxe professionnelle. Il est versé par le Département qui répartit son enveloppe entre communes et EPCI défavorisés en fonction de la faiblesse de leur potentiel fiscal ou de l'importance de leurs charges selon des critères objectifs librement définis par le Conseil départemental.

Les **allocations compensatrices** de fiscalité, versées par l'Etat pour compenser partiellement des exonérations qu'il accorde à certaines catégories de contribuables, portent depuis 2011 sur la taxe d'habitation (1,9 M€, + 6,5 %), le foncier bâti (27 K€) et la Cotisation Economique Territoriale (CFE et CVAE : 481 K€). Ces allocations compensatrices, qui ne font plus partie des variables d'ajustement des concours de l'Etat aux collectivités locales, progressent conformément au volume des bases exonérées à compenser.

En 2020, le territoire du Grand Besançon a de nouveau été éligible au **Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** ce qui lui permet de percevoir un produit de **2,3 M€**. Le territoire Grand Bisontin dans son ensemble a perçu 5 M€ repartis selon les règles de droit de commun : 2,7 M€ ont bénéficié parallèlement aux communes. Pour rappel, instauré par la Loi de Finances 2012, le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à des intercommunalités et communes jugées moins favorisées.

Au titre du budget principal, l'épargne brute dégagée, constituant une des sources de financement des investissements, s'établit à 21,3 M€ (24,8 M€ en 2019). Après remboursement du capital, l'épargne nette dégagée (ou capacité d'autofinancement des investissements) s'élève à 19,7 M€ (contre 21 M€ en 2019).

B/ Investissement du budget principal

1. Les dépenses d'investissement 2020 : 34,6 M€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT* Budget Principal	Compte Administratif 2019	Budget 2020	Compte Administratif 2020	% de réalisation du CA 2020	% d'évolution CA 2020/ CA 2019
Dépenses des compétences et de l'administration générale	39 497 309	60 682 733	32 409 717	53,4%	-17,9%
Enveloppe "projets d'investissement"	-	16 046 228	-	-	-
Avances aux budgets annexes Noret, Portes de Vesoul, ZAE	335 785	986 016	32	0,003%	-100,0%
Dépenses imprévues	-	1 000 000	-	-	-
Remboursement capital de la dette	1 737 468	1 600 000	1 571 852	98,2%	-9,5%
Remboursement anticipé d'emprunt	2 012 400	-	-	-	-
Subvention d'équipement CRR	-	281 953	281 953	-	-
Taxe d'aménagement	-	500 000	-	-	-
Résultats N-1 **	-	14 896 272	378 265	2,5%	-
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	43 582 962	95 993 202	34 641 818	36,1%	-20,5%

* Opérations réelles

** Dont purement compte 1069 pour 378 265 €

Au titre de ses politiques intercommunales, le Grand Besançon a réalisé 32,4 M€ de dépenses d'équipement sur son seul budget principal.

Les principaux montants correspondent aux projets suivants :

- la voirie : 8,6 M€ sur le péri-urbain et 7,1 M€ sur l'urbain,
- les aménagements des itinéraires cyclables (0,7 M€),
- l'acquisition de locaux sur le projet Bio Innovation (0,9 M€),
- les acquisitions sur les Portes de Vesoul (1,6 M€) ainsi que les travaux et la participation à la concession sur la ZAC Nouvelle Ere aux Auxons (0,3 M€),
- les travaux d'aménagement, les acquisitions et rachats de voiries sur TEMIS 1 (0,4 M€) et Temis 2 Haut du Chazal (0,2 M€),
- la mise en œuvre du projet Synergie Campus (0,7 M€) et de la Grande Bibliothèque (1,2 M€), et les travaux à la maison des microtechniques (0,3 M€),
- les aides versées aux entreprises au titre du Fonds d'Intervention Economique pour 0,1 M€ et du Fonds Régional des Territoires (0,4 M€),
- 1 M€ consommés au titre de l'AP Habitat 2013-2021 (subvention pour la construction logements locatifs, soutien à la réhabilitation de logements privés et publics et soutien à l'accession sociale), et 0,5 M€ pour le Programme de Renouvellement Urbain,
- le solde de travaux consacrés à la salle d'escalade (0,5 M€),
- 0,8 M€ au titre des eaux pluviales,
- les services communs (2,9 M€) pour l'achat de véhicules, logiciels, matériels et supports informatiques mutualisés pour les trois collectivités, GBM, Ville de Besançon et CCAS.

Si le taux de réalisation a été freiné par la crise sanitaire, il faut rappeler qu'à ces montants, s'ajoutent **14,8 M€ de reports** pour des dépenses engagées, c'est-à-dire correspondant à des engagements juridiques pris par Grand Besançon Métropole et qui font l'objet de restes à réaliser repris au budget 2021.

Cela représente au titre de 2020, restes à réaliser compris, un investissement de 47,2 M€ sur le budget principal, réalisé ou engagé, soit un taux de 77,8 % sur les dépenses d'investissement des compétences.

Le solde non réalisé s'explique notamment par :

- des décalages techniques et des ralentissements liés à la conjoncture qui donnent lieu à des glissements de Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP) pour 10,1 M€ : Synergie Campus (2 M€), aide à la pierre (0,4 M€), Grande bibliothèque (3,9 M€), Habitat (1,7 M€), NPRU (1,9 M€) ;
- une enveloppe « projets d'investissement à venir » (16 M€) affectée aux opérations à réaliser sur les toutes prochaines années dans le cadre du PPIF tel que défini ;
- une inscription de 1 M€ de crédits en dépenses imprévues non utilisée en 2020 (en investissement, son utilisation ayant été intégrale en fonctionnement),
- une inscription de 500 K€ de reversement de la taxe d'aménagement non utilisée, car aucun produit de taxe d'aménagement n'a été perçu par GBM en 2020 (compte tenu de la précision apportée sur le fait générateur de la taxe, la délivrance du permis de construire, qui oriente le paiement à la Communauté Urbaine ou aux communes).

Le Grand Besançon a remboursé le capital de ses emprunts à hauteur de 1,6 M€.

L'encours de dette (hors dépôts et cautionnement) au 31 décembre 2020 pour le budget principal est de 11 M€ contre 12,5 M€ en 2019.

2. Les recettes d'investissement 2020 : 45,5 M€

RECETTES D'INVESTISSEMENT* Budget Principal	Compte Administratif 2019	Budget 2020	Compte Administratif 2020	% de réalisation du CA 2020	% d'évolution CA 2020/ CA 2019
Subventions, fonds de concours et remboursements perçus	5 894 944	21 825 604	9 947 726	45.6%	68.8%
Attribution de Compensation (AC)	7 327 924	7 305 815	7 331 835	100.4%	0.1%
FCTVA	2 605 696	3 600 000	4 167 784	115.8%	59.9%
Remboursements d'avances faites aux budgets de Zones	-	80 126	227 480	283.9%	-
Résultats N-1	18 489 297	22 756 466	22 756 466	100.0%	23.1%
Taxe d'aménagement	-	500 000	-	0.0%	-
Amende de police	-	-	1 091 288	-	-
Recours à l'emprunt	350 000	-	-	0.0%	-
Epargne brute	24 777 982	39 925 192	21 292 430	53.3%	-14.1%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	59 445 843	95 993 202	66 815 009	69.6%	12.4%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT hors épargne brute	34 667 861	56 068 011	45 522 578	81.2%	31.3%

* Opérations réelles

Les subventions, fonds de concours et remboursements perçus (sur la base des dépenses réalisées) s'élèvent à 9,9 M€, en hausse de 4,1 M€ par rapport à 2019, et concernent principalement :

- les fonds de concours perçus de la Ville de Besançon (2,1 M€) et des communes péri-urbaines (1,9 M€) pour la compétence voirie,
- les subventions reçues de la Région au titre du programme Synergie CAMPUS pour les études du schéma directeur (0,2 M€), et le co-financement de l'Université de Franche-Comté pour le nouveau bâtiment de l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté - ISIFC (0,3 M€),
- les subventions d'équipement reçues de la Ville et du CCAS pour les services communs du Parc Automobile et Logistique et de la Direction des Systèmes d'Information (1,6 M€),
- les subventions reçues pour la construction de la salle d'escalade à vocation internationale Marie Paradis (0,4 M€),
- les subventions perçues de l'Etat au titre des eaux pluviales (0,1 M€),
- un remboursement d'avances sur Temis Haut du Chazal d'un montant de 1,1 M€,
- des participations pour la réalisation de pistes cyclables (0,3 M€).

Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) a été perçu à hauteur de 4,2 M€ en 2020 (contre 2,6 M€ en 2019). Cette somme correspond à l'encaissement du second semestre 2019 et du premier semestre 2020 et s'explique par le volume plus important des dépenses d'investissement réalisées, en particulier avec le transfert de la compétence voirie.

La mise en place de l'**Attribution de Compensation en investissement** depuis 2018 pour les transferts de compétences a engendré la perception par GBM au titre de l'année 2020 de 7,3 M€ de recettes.

Le résultat 2019 s'est établi à 22,8 M€.

Aucun emprunt n'a été contracté par Grand Besançon Métropole au budget principal en 2020.

C/ Résultats 2020 du budget principal

Au regard de l'autofinancement généré par la section de fonctionnement (45 M€) et du déficit d'investissement après couverture du besoin de financement des restes à réaliser (12,8 M€), **le résultat net 2020 du budget principal est de 32,2 M€, que la prospective de GBM prévoit de consacrer en intégralité à l'investissement pour les années à venir : c'est en effet ce qui définit et permet la capacité d'investissement au-delà des 29 M€ de base annuelle ainsi que le maintien d'un faible endettement.**

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	107 368 823,98	34 641 818,48
	Dépenses réalisées d'ordre	10 070 594,64	19 765 671,95
	Total	117 439 418,62	54 407 490,43
Recettes	Recettes réalisées réelles	128 661 254,33	45 522 578,19
	Recettes réalisées d'ordre	9 374 705,50	20 461 561,09
	Total	138 035 959,83	65 984 139,28
Résultats de l'exercice par section		20 596 541,21	11 576 648,85
Résultat 2019		24 403 491,15	-14 518 007,08
Résultat de clôture par section		45 000 032,36	-2 941 358,23
RESULTAT TOTAL (excédent)		42 058 674,13 €	
Besoin de financement des RàR		9 813 442,37 €	
EXCEDENT A AFFECTER EN 2021		32 245 231,76 €	

Ces résultats seront utilisés sur les 5 années à venir dans le cadre des grandes opérations d'investissement programmées au PPI.

II. Les Budgets annexes

A/ Le Budget annexe Transports

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS (opérations réelles)					
	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	% réalisation 2020	% évolution 2020/2019
FONCTIONNEMENT du budget annexe Transports					
Dépenses de fonctionnement :					
Prestations transports DSP/ marchés affréteurs :	45 860 827	47 033 583	45 165 681	96,0%	-1,5%
- DSP - urbain	37 777 774	38 595 751	38 171 400	98,9%	1,0%
- marchés affréteurs	8 083 053	8 437 832	6 994 281	82,9%	-13,5%
Charges de personnel	610 721	557 989	553 257	99,2%	-9,4%
Dépenses de fonctionnement	1 598 007	2 397 790	900 970	37,6%	-43,6%
Frais financiers	2 784 736	2 922 866	2 600 909	89,0%	-6,6%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	50 854 291	52 912 227	49 220 816	93,0%	-3,2%
Épargne brute	11 364 494	11 203 260	10 257 878	-	-10%
Total des dépenses de fonctionnement	62 218 785	64 115 488	59 478 695	92,8%	-3%
Recettes de fonctionnement :					
VM	33 787 732	31 871 877	31 841 939	99,9%	-5,8%
Billetterie et exploit. support publicitaire	11 776 545	12 466 730	10 129 085	81,2%	-14,0%
Prestations transports scolaires	3 920 976	3 925 686	3 948 684	100,6%	0,7%
DGD	290 962	290 960	290 962	100,0%	0,0%
Subventions diverses	-	-	7 496	-	-
divers (annulations de rattachements, opération patrimoine ...)	835 742	66 472	545 357	820,4%	-34,7%
Subventions d'équilibre	11 606 828	12 715 171	12 715 171	100,0%	9,5%
Résultat de fonctionnement reporté	-	2 778 591	-	-	-
Total des recettes de fonctionnement	62 218 785	64 115 488	59 478 695	92,8%	-4,4%
INVESTISSEMENT du budget annexe Transports					
Dépenses d'investissement :					
Opérations TCSP dont :	1 694 174	1 847 895	588 337	31,8%	-65,3%
- Tramway	963 591	494 349	261 991	53,0%	-72,8%
- Dépôt Planoise, Infrastructures Nord et Voie en site propre bus	730 584	1 353 546	326 346	24,1%	-55,3%
Acquisition de bus, vélos et matériel roulant	3 688 377	6 169 427	4 481 683	72,6%	21,5%
Autres dépenses d'investissement	2 354 093	4 258 544	2 149 618	50,5%	-8,7%
Remboursement du capital de la dette	6 274 463	6 400 000	6 365 344	99,5%	1,4%
Regularisations gestion TVA + avance SEDIA	3 325 202	1 290 851	1 249 535	96,8%	-62,4%
Total des dépenses d'investissement	17 336 310	19 966 717	14 834 517	74,3%	-14,4%
Recettes d'investissement :					
Subventions opérations	2 383 688	985 717	472 592	47,9%	-80,2%
Résultat n-1	-	5 112 170	-	0,0%	-
FCTVA	3 152 808	900 000	933 288	103,7%	-70,4%
Autres	260 739	900 000	6 791 541	754,6%	2504,7%
Recours à l'emprunt	2 000 000	1 251 454	-	0,0%	-100,0%
Remboursement avance SEDIA	-	514 114	514 114	-	-
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	7 797 234	9 663 455	8 711 534	90,1%	11,7%
Épargne brute	11 364 494	11 203 260	10 257 878	-	-9,7%
Total des recettes d'investissement	19 161 728	20 866 716	18 969 412	90,9%	-1,0%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	68 190 602	73 778 943	64 055 333	86,8%	-6%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	70 016 019		68 190 228	92,4%	-3%
RESULTAT (intégrant les résultats N- 1)	7 890 762		12 025 657		

1. Fonctionnement (59,5 M€ dont 10,3 M€ d'autofinancement)

DEPENSES :

Le coût de la **Délégation de Service Public (DSP)** relative à l'exploitation de lignes urbaines du réseau de transport Ginko s'élève à 38,2 M€. Pour rappel, depuis 2018, l'ensemble des charges d'exploitation du réseau est porté par le budget Transports, en parallèle de la perception de l'ensemble des recettes par le Grand Besançon.

A noter cependant que le coût de la DSP en 2020, correspondant aux avances de forfait de charge versées par la collectivité sur l'année, fera l'objet d'une régularisation en 2021 afin de prendre en compte les effets de la crise sanitaire (réduction de l'offre de service pendant les différentes périodes de confinement et de couvre-feu en 2020).

Le marché d'affrètement relatif à l'exploitation des lignes périurbaines du réseau de transport Ginko s'élève à 7 M€, soit une diminution de 13,5 % par rapport à 2019. Cette baisse est liée à la réduction de l'offre de service durant les différentes périodes de confinement imposées par la crise sanitaire tout au long de l'année 2020.

Les charges de personnel s'établissent quant à elles à 553 K€. La baisse des dépenses de 9,4 % (- 57 K€) par rapport à l'exercice 2019 s'explique par le transfert de certains agents sur le budget principal compte tenu de leur affectation sur la compétence voirie et à de la vacance de postes consécutive à un départ en retraite et à une mutation.

Les autres dépenses de fonctionnement s'élèvent à 901 K€. Elles intègrent notamment les transports spéciaux (tarification multimodale) pour 240 K€, la contribution au budget principal (157 K€), l'entretien et les réparations des biens urbains et périurbains (89 K€), des études (35 K€), les taxes foncières (245 K€) et des remboursements de versement mobilité (45 K€).

Les frais financiers ont atteint 2,6 M€, en baisse de 184 K€. Cette diminution est liée à l'amortissement naturel des prêts, dont le coût diminue mécaniquement, les taux étant stables.

RECETTES :

Le Versement Mobilité (y compris la compensation pour relèvement de seuil) a été perçu à hauteur de 31,8 M€, en baisse de 5,8 % par rapport à 2019, conséquence des effets de la crise sanitaire sur l'activité économique.

Les recettes de billetterie GINKO s'élèvent à 10 M€ intégrant essentiellement les recettes issues du contrat de DSP mais aussi la billetterie péri-urbaine et Facili-TER. Elles sont en forte baisse, la fréquentation du réseau et donc les ventes de titres de transport ayant été fortement impactées par la crise sanitaire.

Les redevances de commercialisation des **supports publicitaires** des bus urbains, dans le cadre du marché s'élèvent à 168 K€, soit une augmentation de 148 K€ par rapport à 2019, représentant la redevance minimale annuelle de 2019 pour un montant de 110 K€, ainsi que 2 trimestres de 2020 d'un montant de 57,5 K€.

La participation au titre des prestations transports scolaires représente un montant de 3,9 M€ en 2020.

La Dotation Globale de Décentralisation de l'Etat (DGD) a vocation à compenser les charges résultant de transferts de compétences qui ne peuvent faire l'objet d'un traitement unique et uniforme. Pour 2020, elle s'élève à 291 K€, montant identique à celui de 2019.

Pour rappel, l'épargne brute (10,3 M€) permet de couvrir la dotation nette aux amortissements.

2. Investissement (14,8 M€ en dépenses)

DEPENSES :

Le montant des dépenses d'investissement atteint 14,8 M€ en 2020 dont 4,5 M€ consacrés à l'acquisition de bus, vélo et matériel embarqué.

Le Grand Besançon a poursuivi en 2020 la modernisation de son **parc de bus** complété par du matériel embarqué à hauteur de 4,3 M€. A noter que des reports de crédits ont été réalisés pour près de 2,2 M€ afin de payer en 2020 des commandes de matériel qui n'ont pas pu être réceptionnées fin 2019.

1 M€ a par ailleurs été réalisé pour la poursuite de la mise en accessibilité des quais et arrêts de bus, et 0,2 M€ pour les travaux dans les dépôts.

Le remboursement de capital s'est élevé à 6,4 M€ contre 6,3 M€ en 2019.

Des crédits sont versés en dépenses d'investissement pour la régularisation de la TVA, permettant de constater les dépenses éligibles au FCTVA en TTC (1,3 M€). A noter en parallèle l'encaissement de recettes de FCTVA (933 K€).

RECETTES :

Le montant des recettes d'investissement s'est pour sa part élevé à 8,7 M€ (hors épargne brute) dont 0,5 M€ de subventions perçues pour les projets de GBM et 0,5 M€ au titre du remboursement d'avances faites à SEDIA sur la zone des Hauts de Chazal.

Une avance remboursable d'un montant de 6 791 541 € versée par l'Etat au titre des pertes de versement mobilité et recettes tarifaires de transports a été perçue en janvier 2021 au titre de l'exercice 2020, sur la section d'investissement.

Celle-ci a fait l'objet d'un traitement comptable pour permettre de reprendre l'ensemble de la recette d'investissement en section de fonctionnement, cette recette venant compenser des pertes sur des produits de fonctionnement. Elle apparaît donc en section de fonctionnement dans le calcul des résultats à affecter sur l'exercice 2021.

Pour information, le budget annexe Transports n'a pas eu recours à l'emprunt en 2020.

3. Résultats 2020 du Budget annexe Transports

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	49 220 816,02	14 834 516,82
	Dépenses réalisées d'ordre	13 321 061,84	9 129 545,00
	Total	62 541 877,86	23 964 061,82
Recettes	Recettes réalisées réelles	59 478 694,50	8 711 533,74
	Recettes réalisées d'ordre	9 129 545,00	13 321 061,84
	Total	68 608 239,50	22 032 595,58
Résultats de l'exercice par section		6 066 361,64	-1 931 466,24
Résultat 2019		2 778 591,32	5 112 170,35
Résultat de clôture par section		8 844 952,96	3 180 704,11
RESULTAT TOTAL (excédent)		12 025 657,07 €	
Besoin de financement des RàR		1 916 685,68 €	
EXCEDENT A AFFECTER EN 2021		10 108 971,39 €	

Au regard de l'autofinancement généré par la section de fonctionnement (8,8 M€) et de l'excédent d'investissement après couverture du besoin de financement des restes à réaliser (1,3 M€), le résultat net 2020 du budget Transports est de 10,1 M€.

B/ Le budget annexe Déchets

BUDGET ANNEXE DECHETS (opérations réelles)					
	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	% de réalisation	% d'évolution CA 2020/ CA 2019
FONCTIONNEMENT du budget annexe Déchets					
Dépenses de fonctionnement :					
Charges de personnel	7 615 062	8 395 000	7 795 684	92.9%	2.4%
Prestations SYBERT (tri, traitement, déchetteries, réhabilitation des décharges)	12 040 670	12 168 000	12 160 024	99.9%	1.0%
Collecte OM (résiduelles, recyclables, cartons)	1 491 793	1 526 000	1 483 039	97.2%	-0.6%
Autres dépenses de fonctionnement	1 330 146	1 714 743	1 123 197	65.5%	-15.6%
Remboursement des intérêts de la dette	14 750	16 000	10 520	65.7%	-28.7%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	22 492 421	23 819 743	22 572 463	94.8%	0.4%
Epargne brute	516 001	978 448	1 246 686	-	141.6%
Total des dépenses de fonctionnement	23 008 422	24 798 191	23 819 150	96.1%	3.5%
Recettes de fonctionnement :					
REOM ménages et non ménages	16 361 940	17 477 948	17 478 943	100.0%	6.8%
Ventes de matières de récupération	660 909	685 000	471 784	68.9%	-28.6%
Subventions	3 036 527	2 921 000	2 883 595	98.7%	-5.0%
Autres recettes de fonctionnement	2 949 046	3 446 000	2 984 827	86.6%	1.2%
Résultat n-1 (ne se réalise pas)	-	268 243	-	-	-
Total des recettes de fonctionnement	23 008 422	24 798 191	23 819 150	96.1%	3.5%
INVESTISSEMENT du budget annexe Déchets					
Dépenses d'investissement :					
Véhicules	807 143	1 386 693	263 070	19.0%	-67.4%
Conteneurs, PAV	630 857	842 789	628 230	74.5%	-0.4%
Mobilier, Matériel	22 837	41 628	1 628	3.9%	-92.9%
Autres dépenses d'investissement	-	1 000	-	0.0%	-
Remboursement du capital de la dette	-	-	-	-	-
Total des dépenses d'investissement	1 460 837	2 272 110	892 928	39.3%	-38.9%
Recettes d'investissement :					
Subventions	43 660	100 000	45 184	-	3.5%
Résultat n-1	-	1 193 662	-	-	-
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	43 660	1 293 662	45 184	3.5%	3.5%
Epargne brute	516 001	978 448	1 246 686	-	-
Total des recettes d'investissement	559 661	2 272 110	1 291 870	56.9%	130.8%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	23 953 259	26 091 853	23 465 391	89.9%	-2.0%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	23 052 082		23 864 334	91.5%	3.5%
RESULTAT (intégrant les résultats N- 1)	1 461 905		1 860 848		

1. Fonctionnement (23,8 M€ dont 1,2 M€ d'autofinancement)

Les **charges de personnel** se sont élevées à 7,8 M€ dont 2,8 M€ pour les agents du SYBERT donnant lieu à remboursement.

Les charges de personnel propres au budget Déchets enregistrent une hausse de 124 K€ par rapport à 2019 soit + 2,6 %. Cette évolution s'explique principalement par :

- La hausse des cotisations de retraite ;
- Le glissement vieillesse technicité ainsi que diverses mesures catégorielles.

Les **appels à contribution du SYBERT** relatifs aux prestations de traitement des déchets se sont montés à 12,2 M€ en 2020, soit une hausse de 0,1% par rapport à 2019, se décomposant comme suit :

- Prestations de tri : 1,8 M€ (- 5,2 %) ;
- Traitement des déchets résiduels : 4,8 M€ (+ 0,6 %) ;
- Prestations appelées à l'habitant : déchetteries, compostage individuel, valorisation organique, frais d'administration du SYBERT et contribution à la déconstruction des anciens fours : 5,6 M€ (+ 3,6 %).

Le **produit global de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères** (ménages et non ménages) s'élève à 17,5 M€, en hausse de 6,8 % par rapport à 2019.

Cette variation s'explique par 2 mouvements différenciés sur la redevance :

- celle des usagers professionnels (-4,0 % du fait notamment des confinements, pour une recette encaissée de 2,7 M€) ;
- celle des ménages en hausse de +9,2 % à 84,4 € TTC en moyenne par habitant pour une recette encaissée de 14,8 M€.

2. Investissement (0,9 M€ en dépenses)

Les **acquisitions de matériel de transports** (véhicules) se sont élevées à 0,3 M€ (0,8 M€ en 2019). Ces crédits correspondent à l'acquisition d'une benne à ordures ménagères (BOM) en remplacement, d'un véhicule utilitaire et d'équipements de pesée embarquée.

Les **acquisitions de conteneurs et de points d'apport volontaire** s'élèvent à 0,6 M€ (0,6 M€ en 2019).

3. Equilibre du Budget annexe Déchets 2020

Le principe d'équilibre du budget annexe Déchets repose sur la redevance.

Il est rappelé que le niveau de l'encaissement de la Redevance Incitative est très largement subordonné à l'adaptation et à la réaction des usagers dans la gestion de leurs déchets. Mise en place en septembre 2012, la redevance incitative est en effet pour mémoire composée :

- d'une partie variable à la pesée calculée sur la base d'un tarif unique au kg de déchets résiduels collectés,
- d'une partie variable dont le montant est fonction du volume du bac mis à disposition et du nombre de présentations de celui-ci à la collecte,
- d'une partie abonnement dont le montant est fonction du volume du bac pour déchets résiduels mis à disposition ainsi que du niveau de service correspondant au lieu de résidence de l'utilisateur.

4. Résultats 2020 du Budget annexe Déchets

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	22 572 463.19	892 927.88
	Dépenses réalisées d'ordre	1 063 602.26	89 911.53
	Total	23 636 065.45	982 839.41
Recettes	Recettes réalisées réelles	23 819 149.68	45 184.00
	Recettes réalisées d'ordre	89 911.53	1 063 602.26
	Total	23 909 061.21	1 108 786.26
Résultats de l'exercice par section		272 995.76	125 946.85
Résultat 2019		268 242.75	1 193 662.19
Résultat de clôture par section		541 238.51	1 319 609.04
RESULTAT TOTAL		1 860 847.55 €	
Besoin de financement des RàR		1 208 784.64 €	
EXCEDENT A AFFECTER EN 2021		652 062.91 €	

La combinaison de l'autofinancement produit par la section de fonctionnement (541 K€) et de l'excédent d'investissement après couverture du besoin de financement des restes à réaliser (99 K€) aboutit à un résultat net 2020 du budget annexe Déchets de 652 K€

L'excédent de fonctionnement 2020 trouve son origine dans la reprise des résultats antérieurs (268 K€), l'exercice 2020 présentant un résultat de 273 K€ qui s'explique par les mouvements suivants :

Pour les dépenses :

- des charges de personnel non consommées (67 K€)
- un poste fournitures diverses inférieur aux prévisions (98 K€)
- des prestations diverses inférieures aux prévisions (324 K€)

Pour les recettes :

- un encaissement de redevance conforme aux prévisions
- des ventes de matières inférieures aux prévisions (213 K€)
- des recettes diverses inférieures aux prévisions (3 K€)

C/ Le budget annexe CRR

BUDGET ANNEXE CRR (opérations réelles)					
	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	% réalisation 2020	% évolution 2020/2019
FONCTIONNEMENT du budget annexe CRR					
Dépenses de fonctionnement :					
Charges de personnel	5 012 475	5 174 352	5 091 085	98,4%	1,6%
Maintenance bâtiment Cité des Arts, FRAC et brasserie Pixel	335 470	379 004	305 426	80,6%	-9,0%
Dépenses de fonctionnement courantes	481 348	864 661	714 876	82,7%	48,5%
Remboursement des intérêts de la dette	107 841	91 954	91 342	99,3%	-15,3%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	5 937 135	6 509 971	6 202 731	95,3%	4,5%
Epargne brute	815 432	788 346	851 763	108,0%	4,5%
Total des dépenses de fonctionnement	6 752 566	7 298 317	7 054 494	96,7%	4,5%
Recettes de fonctionnement :					
Recettes liées à l'activité d'enseignement (inscriptions)	500 760	455 634	445 661	97,8%	-11,0%
Recettes externes (subventions)	591 840	698 800	684 400	97,9%	15,6%
Refacturation maintenance, bâtiment et utilisation des locaux partagés	208 590	188 392	139 733	74,2%	-33,0%
Autres recettes de fonctionnement	94 130	232 536	259 050	111,4%	175,2%
Subvention d'équilibre fonctionnement	5 357 246	5 722 955	5 525 651	96,6%	3,1%
Total des recettes de fonctionnement hors résultat n-1	6 752 566	7 298 317	7 054 494	96,7%	4,5%
Résultat n-1 (ne se réalise pas)	-	0	0	-	-
Total des recettes de fonctionnement	6 752 566	7 298 317	7 054 494	96,7%	4,5%
INVESTISSEMENT du budget annexe CRR					
Dépenses d'investissement :					
Cité des Arts et de la Culture	23 700	51 000	51 000	100,0%	-
Autres dépenses d'équipement (dont acquisition d'instruments)	199 022	606 124	423 806	69,9%	112,9%
Remboursement du capital de la dette	661 668	671 000	670 953	100,0%	1,4%
Total des dépenses d'investissement hors résultat N-1	884 390	1 328 124	1 145 759	86,3%	29,6%
Résultat n-1 (ne se réalise pas)	-	493 208	-	0,0%	-
Total des dépenses d'investissement	884 390	1 821 332	1 145 759	62,9%	29,6%
Recettes d'investissement :					
Grosses réparations bâtiments FRAC	6 448	39 000	23 251	-	-
Cité des arts hors AP	-	51 000	-	-	-
FCTVA	17 094	33 565	33 565	-	96,4%
Subvention d'équilibre investissement	0	281 953	281 953	-	-
Résultat n-1	611 985	617 468	617 468	-	-
Vente instruments	-	10 000	-	0,0%	-
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	635 527	1 032 986	956 237	92,6%	50,5%
Epargne brute	815 432	788 346	851 763	108,0%	4,5%
Total des recettes d'investissement	1 450 958	1 821 332	1 808 001	99,3%	24,6%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	6 821 524	8 331 303	7 348 490		
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	7 388 093		8 010 731		
RESULTAT (intégrant les résultats N- 1)	124 260		169 034		

1. Fonctionnement (7,1 M€ dont 0,85 M€ d'autofinancement)

Les charges de personnel s'élèvent à 5,1 M€ et représentent 82 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles augmentent par rapport à 2019 de 79 K€ (soit une hausse de 1,6 %).

Au titre de la maintenance du bâtiment Cité des arts, 305 K€ de dépenses ont été réalisés et 140 K€ ont été refacturés à la Région et au FRAC.

Les autres dépenses de fonctionnement s'élèvent à 715 K€ dont notamment :

- les actions culturelles et pédagogiques à hauteur de 210 K€,
- la contribution du budget annexe CRR au budget principal pour 308 K€, (+153 K€) du fait d'une régularisation comptable de 150 K€ (en dépenses et recettes) sur la contribution due en 2019,
- les charges d'exploitation courante du conservatoire pour 170 K€, (+75 K€ par rapport à 2019), cette augmentation résultant notamment d'une régularisation de charges 2019 à la Région sur la maintenance du bâtiment du FRAC à hauteur de 62 K€.

Les frais financiers se sont élevés à 91 K€, soit une diminution de 15 % par rapport à l'exercice précédent (108 K€), s'expliquant par l'amortissement régulier de la dette.

Pour le fonctionnement du CRR, **des subventions** ont été reçues à hauteur de 684 K€ soit + 15,6% par rapport à 2019 :

- 40 K€ de subvention annuelle du Conseil Départemental du Doubs (contre 42 K€ en 2019),
- 510 K€ de subvention de la Région : cette subvention a augmenté de + 105 K€ par rapport à 2019 permettant d'atteindre en 2020 la convergence des dispositifs d'aide de la Région au niveau des conservatoires de la Région Bourgogne Franche Comté,
- 134 K€ de subvention de l'Etat (contre 140 K€ en 2019) : baisse de 4 % de la dotation de l'Etat en raison du contexte sanitaire.

Les droits de scolarité et les frais de dossiers ont été perçus à hauteur de 446 K€, en baisse de 11% par rapport à 2019 (501 K€). Cette baisse résulte de la remise exceptionnelle octroyée aux familles sur l'année scolaire 2019/2020 en raison de la baisse du service rendu liée au contexte sanitaire.

Le coût moyen 2020 d'un élève s'élève à 3 022 €. Ce coût intègre l'enseignement dispensé, la mise à disposition des locaux, du parc instrumental, les charges générales de fonctionnement, l'investissement d'entretien du bâtiment conservatoire. Ce coût est très largement inférieur à nombre d'établissements de même catégorie et s'inscrit dans les plus bas constatés nationalement.

La participation des familles en 2020 représente 7,5 % de ce coût (objectif : 10%). Hors remise exceptionnelle des droits de scolarité 2019/2020 et de la baisse du nombre des élèves, cette participation des familles aurait dû se rapprocher en 2020 de 9 %.

L'équilibre du Budget annexe CRR a été obtenu par le versement d'une **subvention d'équilibre, mobilisée à hauteur de 5,5 M€.**

2. Investissement (1,1 M€)

Afin d'assurer un renouvellement du **parc instrumental**, des instruments de musique ont été achetés à hauteur de 52 K€.

423 K€ ont permis de réaliser notamment de gros travaux sur les bâtiments FRAC et Conservatoire (réfection toiture, réfection des sanitaires, aménagement de nouveaux bureaux administratifs au Conservatoire, relamping, peinture ...), des acquisitions informatiques et d'équipements spécifiques à l'auditorium du conservatoire (son, lumière), et aux salles de cours (parois plexiglas dans le cadre de la crise sanitaire).

Ces investissements ont été financés notamment par une subvention d'équipement du budget principal pour financer les nouveaux travaux (282 K€), des recettes de refacturation des travaux par le FRAC (23 K€) et des recettes de FCTVA (33 K€).

Il n'a pas été nécessaire de mobiliser un emprunt en 2020.

3. Résultats 2020 du Budget annexe CRR

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réelles	6 202 730.63	1 145 759.31
	Dépenses d'ordre	212 824.32	214.00
	Total	6 415 554.95	1 145 973.31
Recettes	Recettes réelles	7 054 493.73	956 237.40
	Recettes d'ordre	214.00	212 824.32
	Total	7 054 707.73	1 169 061.72
Résultats de l'exercice par section		639 152.78	23 088.41
Résultat 2019		0.00	-493 207.50
Résultat de clôture par section		639 152.78	-470 119.09
RESULTAT TOTAL (excédent)		169 033.69 €	
Besoin de financement des RàR		169 033.69 €	
EXCEDENT A AFFECTER EN 2021		0.00 €	

Le résultat total 2020 du budget CRR est nul après couverture des restes à réaliser 2020.

Le déficit d'investissement et le besoin de financement des restes à réaliser (639 K€) sont financés par l'excédent de fonctionnement (639 K€) consécutif à la majoration de la subvention d'équilibre pour le financement des investissements.

D/ Le Budget annexe de la Zone du Noret

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET (opérations réelles)				
	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	% de réalisation
FONCTIONNEMENT du budget annexe Zone du Noret				
Dépenses de fonctionnement :				
Etudes, travaux et frais accessoires	180 456	40 747	1 769	4,3%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	180 456	40 747	1 769	4,3%
Epargne brute	-180 456	80 126	99 466	124,1%
Total des dépenses de fonctionnement	0	120 873	101 235	83,8%
Recettes de fonctionnement :				
Ventes		120 873	101 235	83,8%
Total des recettes de fonctionnement	0	120 873	101 235	83,8%
INVESTISSEMENT du budget annexe Zone du Noret				
Dépenses d'investissement :				
Remboursement avances BP et dépôts de garantie		110 022	99 466	90,4%
Résultat n-1 (ne se réalise pas)				
Total des dépenses d'investissement	0	110 022	99 466	90,4%
Recettes d'investissement :				
Avance du budget principal	180 456			
remboursement dépôts de garantie		29 896		0,0%
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	180 456	29 896	0	0,0%
Epargne brute	-180 456	80 126	99 466	124,1%
Résultat n-1 (ne se réalise pas)				
Total des recettes d'investissement	0	110 022	99 466	90,4%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	180 456	150 769	101 235	67,1%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	180 456	150 769	101 235	67,1%
RESULTAT (intégrant les résultats N- 1 et les opérations d'ordre)			0	

En 2020, deux ventes ont été réalisées pour 101 K€ (SCI MILA et SCI DES MARAIS) dans le cadre de la première phase d'aménagement de cette zone. Elles ont financé divers frais (taxe foncière, assurances, annonces ...) pour 1,8 K€ et ont permis un remboursement de l'avance au budget principal à hauteur de 99K€.

Résultats 2020 du budget annexe Zone du Noret

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	1 768,92	99 466,08
	Dépenses réalisées d'ordre	101 235,00	1 768,92
	Total	103 003,92 €	101 235,00 €
Recettes	Recettes réalisées réelles	101 235,00 €	0,00 €
	Recettes réalisées d'ordre	1 768,92 €	101 235,00 €
	Total	103 003,92 €	101 235,00 €
Résultats de l'exercice par section		0,00 €	0,00 €
Résultat 2019		0,00 €	0,00 €
Résultat de clôture par section		0,00 €	0,00 €
EXCEDENT A AFFECTER EN 2021		0,00 €	

Le résultat net 2020 du budget annexe Zone d'activité du Noret est donc nul.

E/ Le Budget annexe Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul

BUDGET ANNEXE Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul (opérations réelles)				
	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	% de réalisation
FONCTIONNEMENT du budget annexe Portes de Vesoul				
Dépenses de fonctionnement :				
Etudes, travaux et frais accessoires	27 315	61 306	32	0,1%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	27 315	61 306	32	0,1%
Epargne brute	-27 315	-61 306	-32	0,1%
Total des dépenses de fonctionnement	0	0	0	
Recettes de fonctionnement :				
Ventes				
Total des recettes de fonctionnement	0	0	0	
INVESTISSEMENT du budget annexe Portes de Vesoul				
Dépenses d'investissement :				
Remboursement d'avance au budget principal				
Total des dépenses d'investissement	0	0	0	
Recettes d'investissement :				
Avance du budget principal	27 315	61 306	32	0,1%
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	27 315	61 306	32	0,1%
Epargne brute	-27 315	-61 306	-32	0,1%
Total des recettes d'investissement	0	0	0	
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	27 315	61 306	32	0,1%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	27 315	61 306	32	0,1%
RESULTAT (intégrant les résultats N- 1 et les opérations d'ordre)	0	0	0	

En 2020, des frais d'assurances ont été payés pour 32 €. Aucune vente n'a été constatée. Les dépenses ont été financées par une avance remboursable du budget principal.

Résultats 2020 du Budget annexe Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	31,67 €	0,00 €
	Dépenses réalisées d'ordre	0,00 €	31,67 €
	Total	31,67 €	31,67 €
Recettes	Recettes réalisées réelles	0,00 €	31,67 €
	Recettes réalisées d'ordre	31,67 €	0,00 €
	Total	31,67 €	31,67 €
Résultats de l'exercice par section		0,00 €	0,00 €
Résultat 2019		0,00 €	0,00 €
Résultat de clôture par section		0,00 €	0,00 €
RESULTAT A AFFECTER EN 2021		0,00 €	

Le résultat net 2020 du budget annexe Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul est donc nul.

F/ Le Budget annexe Aire Industrielle de Besançon Ouest (AIBO)

BUDGET ANNEXE AIBO (opérations réelles)				
	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	% de réalisation
FONCTIONNEMENT du budget annexe AIBO				
Dépenses de fonctionnement :				
Etudes, terrains, travaux et frais accessoires	1 677 422	2 240 030	290 023	12,9%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	1 677 422	2 240 030	290 023	12,9%
Epargne brute	-1 149 420	14 896 017	1 058 090	7,1%
Total des dépenses de fonctionnement	528 002	17 136 047	1 348 113	7,9%
Recettes de fonctionnement :				
Ventes	311 489	2 178 744	1 330 336	61,1%
Produits exceptionnels et subventions	216 513		17 777	
Résultat n-1 (ne se réalise pas)		14 957 303		
Total des recettes de fonctionnement	528 002	17 136 047	1 348 113	7,9%
INVESTISSEMENT du budget annexe AIBO				
Dépenses d'investissement :				
Dépôts de garantie	66 588	605 732	51 728	8,5%
Résultat n-1 (ne se réalise pas)		12 675 711		
Total des dépenses d'investissement	66 588	13 281 443	51 728	0,4%
Recettes d'investissement :				
Emprunts et dépôts de garantie	56 200	403 372	163 436	40,5%
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	56 200	403 372	163 436	40,5%
Epargne brute	-1 149 420	14 896 017	1 058 090	7,1%
Total des recettes d'investissement	-1 093 220	15 299 389	1 221 526	8,0%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	1 744 010	15 521 473	341 751	2,2%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	584 202	17 539 419	1 511 549	9,7%
RESULTAT (intégrant les résultats N- 1 et les opérations d'ordre)	2 281 592		3 451 390	

Les **dépenses de fonctionnement** de 2020 à hauteur de 290K€ correspondent essentiellement aux Honoraires AMO T25 repartis sur les 4 parcs, aux frais de géomètre relatifs aux ventes de terrains sur le parc de l'Echange à Chemaudin et Vaux et Pouilley-les-Vignes, aux frais de viabilisation, aux frais divers récurrents.

Des **ventes** ont été réalisées à hauteur de 1,3 M€ sur les zones de Pouilley et l'Echange.

Un **remboursement** de travaux par GRDF pour l'alimentation en gaz du parc de l'Echange a été comptabilisé à hauteur de 7,7 K€ ainsi qu'une **indemnité** de SUPER U sur la zone de Pouilley-les-vignes pour 10 K€.

En investissement, des opérations de dépôts/ restitution des **cautions** ont été réalisées pour 52 K€ en dépenses et 163 K€ en recettes.

Pour rappel, il n'y a plus d'encours de dette sur ce budget annexe.

Résultats 2020 du Budget annexe AIBO

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	290 022.99 €	51 728.00 €
	Dépenses réalisées d'ordre	12 611 117.19 €	10 262 669.70 €
	Total	12 901 140.18 €	10 314 397.70 €
Recettes	Recettes réalisées réelles	1 348 112.92 €	163 436.00 €
	Recettes réalisées d'ordre	10 262 669.70 €	12 611 117.19 €
	Total	11 610 782.62 €	12 774 553.19 €
Résultats de l'exercice par section		-1 290 357.56 €	2 460 155.49 €
Résultat 2019		14 957 303.17 €	-12 675 710.93 €
Résultat de clôture par section		13 666 945.61 €	-10 215 555.44 €
RESULTAT A AFFECTER EN 2021		3 451 390.17 €	

Le **résultat total 2020 du budget AIBO s'élève à 3,45 M€**. Le déficit d'investissement (10,2 M€) est globalement couvert par l'excédent de fonctionnement (13,7 M€) consécutif à la reprise des excédents constitués par le SMAIBO et repris lors de sa dissolution.

G/ Le Budget annexe Autres ZAE

BUDGET ANNEXE AUTRES ZAE (opérations réelles)				
	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	% de réalisation
FONCTIONNEMENT du budget annexe Autres ZAE				
Dépenses de fonctionnement :				
Terrains à aménager	203 238	1 642 267	6 053	0,4%
Etudes, travaux et frais accessoires	155 541	752 838	85 762	11,4%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	358 779	2 395 105	91 815	3,8%
Epargne brute	-279 617	-825 157	235 888	
Total des dépenses de fonctionnement	79 162	1 569 948	327 703	20,9%
Recettes de fonctionnement :				
Ventes	79 162	1 437 677	327 703	22,8%
Produits exceptionnels et subventions		28 219		0,0%
Résultat n-1 (ne se réalise pas)		104 052		
Total des recettes de fonctionnement	79 162	1 569 948	327 703	20,9%
INVESTISSEMENT du budget annexe Autres ZAE				
Dépenses d'investissement :				
Remboursement avances BP et dépôts de garantie		205 016	128 014	62,4%
Résultat n-1 (ne se réalise pas)		104 052		0,0%
Total des dépenses d'investissement	0	309 068	128 014	41,4%
Recettes d'investissement :				
Avance du budget principal	128 014	929 209	0	0,0%
Remboursement dépôts de garantie	0	205 016	0	0,0%
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	128 014	1 134 225	0	0,0%
Epargne brute	-279 617	-825 157	235 888	
Total des recettes d'investissement	-151 603	309 068	235 888	76,3%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	358 779	2 704 173	219 829	8,1%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	207 176	2 704 173	327 703	12,1%
RESULTAT (intégrant les résultats N- 1 et les opérations d'ordre)	-151 603	0	107 874	

Les **dépenses de fonctionnement** de 2020 à hauteur de 92 K€ concernent principalement les travaux de réaménagement de la route de Châtillon sur la zone commerciale ex SIEV. Une **vente** est intervenue sur la zone de la Tilleroyes-Trépillot à Besançon pour 327 K€ (CVT IMMO).

En dépenses d'investissement, **un remboursement des avances du budget principal** est intervenu à hauteur de **128 K€**.

Résultats 2020 du Budget annexe Autres ZAE

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	91 814.71 €	128 013.67 €
	Dépenses réalisées d'ordre	323 880.52 €	91 814.71 €
	Total	415 695.23 €	219 828.38 €
Recettes	Recettes réalisées réelles	327 703.00 €	0.00 €
	Recettes réalisées d'ordre	91 814.71 €	323 880.52 €
	Total	419 517.71 €	323 880.52 €
Résultats de l'exercice par section		3 822.48 €	104 052.14 €
Résultat 2019		104 052.14 €	-104 052.14 €
Résultat de clôture par section		107 874.62 €	0.00 €
RESULTAT A AFFECTER EN 2021		107 874.62 €	

Le résultat total 2020 du budget Autres ZAE est de 108 K€ (excédent de fonctionnement). Ce montant sera repris au budget 2021.

H/ Le budget annexe Eau

BUDGET ANNEXE EAU (opérations réelles)					
	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	% de réalisation 2020	% évolution 2020/2019
FONCTIONNEMENT du budget annexe Eau					
Dépenses de fonctionnement :					
Charges de personnel	2 637 013	3 068 100	2 497 816	81,4%	-5,3%
Dépenses de fonctionnement courantes	3 333 243	2 878 418	2 527 306	87,8%	-24,2%
Agence de l'eau	3 143 904	3 720 600	3 718 541	99,9%	18,3%
Remboursement des intérêts de la dette et frais financiers	388 521	235 696	207 611	88,1%	-46,6%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	9 502 681	9 902 814	8 951 274	90,4%	-5,8%
Epargne brute	3 259 188	6 836 616	5 400 131		65,7%
Total des dépenses de fonctionnement	12 761 869	16 739 430	14 351 405	85,7%	12,5%
Recettes de fonctionnement :					
Vente d'eau	8 297 818	9 310 000	10 051 682	108,0%	21,1%
Agence de l'eau	3 008 760	3 480 000	3 094 059	88,9%	2,8%
Autres recettes de fonctionnement	1 455 290	1 126 365	1 205 664	107,0%	-17,2%
Reprise des résultats de N-1	-	2 823 065	-	-	-
Total des recettes de fonctionnement	12 761 869	16 739 430	14 351 405	85,7%	12,5%
INVESTISSEMENT du budget annexe Eau					
Dépenses d'investissement :					
Travaux réseaux et branchements	1 256 295	3 163 896	1 953 490	61,7%	55,5%
Construction et bâtiments	773 811	2 942 584	909 985	30,9%	17,6%
Mobilier, Matériel	611 983	909 304	490 551	53,9%	-19,8%
Autres dépenses d'investissement	200 705	591 548	152 184	25,7%	-24,2%
Reprise des résultats de N-1	-	136 272	-	-	-
Remboursement du capital de la dette	2 186 746	850 196	797 471	93,8%	-63,5%
Total des dépenses d'investissement	5 029 540	8 593 800	4 303 680	50,1%	-14,4%
Recettes d'investissement :					
Subventions	510 747	359 925	171 681	47,7%	-66,4%
Recours à l'emprunt	563	3 226 945	0	0,0%	-100,0%
Autres recettes d'investissement	1 638	0	0	-	-
Reprise des résultats de N-1	2 365 253	993 379	993 379	100,0%	-
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	2 878 201	4 580 249	1 165 060	25,4%	-59,5%
Epargne brute	3 259 188	6 836 616	5 400 131		65,7%
Total des recettes d'investissement	6 137 389	11 416 865	6 565 191	57,5%	7,0%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	14 532 221	18 496 614	13 254 954	71,7%	-8,8%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	15 640 070	21 319 679	15 516 465	72,8%	-0,8%
RESULTAT (intégrant les résultats N-1)	3 680 172		4 948 304		

1. Fonctionnement (14,4 M€ dont 5,4 M€ d'autofinancement)

Les **charges de personnel** s'élèvent à 2,5 M€ (taux de réalisation de 81,4 %) et représentent 27,9 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en baisse de 5,3 % par rapport à 2019. Ceci est dû notamment à des vacances de postes liées à des difficultés de recrutement sur certains métiers et à un rééquilibrage entre le budget assainissement et le budget eau.

Les **dépenses de fonctionnement courantes** représentent 2,5 M€ et comprennent notamment l'achat d'énergie, de produits de traitement, de matériels, d'analyses, de prestations. Elles concernent également les frais de formation et la contribution aux charges du budget principal ; cette dernière s'élève à 708 K€. La réduction de 0,8 M€ par rapport à 2019 est liée au versement du ticket de sortie du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue (SIEHL) cette même année

Le poste **redevances versées à l'agence de l'eau** s'élève à 3,7 M€. Il comprend la redevance prélèvement, la redevance modernisation des réseaux de collecte et la redevance pollution domestique.

Le remboursement des **intérêts de la dette** s'élève à 206 K€ auquel s'ajoutent 1 K€ de frais bancaires.

Les recettes de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 14,4 M€ et se répartissent sur les postes suivants :

- les ventes d'eau (10,1 M€) en hausse de 21,1 % par rapport à 2019. Cette augmentation est due essentiellement à un décalage de reversement des sommes dues par les délégataires de 2019 sur 2020 ;
- les redevances (3,1 M€, reversées ensuite à l'Agence de l'Eau) ;
- les autres recettes de fonctionnement (1,2 M€), correspondant aux frais d'accès au service, à la location des compteurs, aux prestations de recherches de fuites, à la réalisation de branchements neufs, à la contribution du budget assainissement... ;

2. Investissement (4,3 M€ en dépenses)

En 2020, les travaux consacrés aux réseaux (extensions, renouvellements) et aux branchements ont mobilisé 2 M€.

Les dépenses d'investissement destinées aux bâtiments ont été réalisées à hauteur de 0,9 M€ et ont porté notamment sur :

- le changement d'automates
- des interventions et de la maintenance de la télégestion
- les travaux sur le barrage de Chenecey
- les travaux de sécurisation des sites
- la rénovation du bâtiment administratif à Port Douvot

Les acquisitions de mobiliers et matériels se sont élevées à 0,5 M€.

Les travaux en régie (mouvements d'ordre) se montent à 249 K€ en 2020.

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 0,8 M€, en baisse très importante compte tenu des remboursements anticipés en 2019.

Hors épargne brute, le financement de ces dépenses a notamment été assuré par l'encaissement de 0,2 M€ de subventions et par l'affectation de la reprise du résultat budgétaire de 2019. A noter qu'aucune mobilisation d'emprunt n'est intervenue au cours de l'année 2020.

3. Résultats 2020 du Budget annexe Eau

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	8 951 273,98	4 303 680,40
	Dépenses réalisées d'ordre	3 992 200,04	837 210,00
	Total	12 943 474,02	5 140 890,40
Recettes	Recettes réalisées réelles	14 351 405,02	1 165 059,69
	Recettes réalisées d'ordre	837 210,00	3 992 200,04
	Total	15 188 615,02	5 157 259,73
Résultats de l'exercice par section		2 245 141,00	16 369,33
Résultat 2019		2 823 065,44	-136 271,90
Résultat de clôture par section		5 068 206,44	-119 902,57
RESULTAT TOTAL		4 948 303,87 €	
Besoin de financement des RàR		1 258 255,16 €	
EXCEDENT A AFFECTER EN 2021		3 690 048,71 €	

Le résultat total 2020 du budget Eau s'élève à 3,7 M€ après couverture des restes à réaliser 2020.

Le déficit d'investissement et la couverture du besoin de financement des restes à réaliser (1,4 M€) sont financés par l'excédent de fonctionnement (5,1 M€).

I/ Le budget annexe Assainissement

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (opérations réelles)					
	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	% de réalisation 2020	% évolution 2020/2019
FONCTIONNEMENT du budget annexe Assainissement					
Dépenses de fonctionnement :					
Charges de personnel	3 031 249	3 224 795	3 184 333	98,7%	5,1%
Dépenses de fonctionnement courantes	4 186 934	4 642 129	4 339 357	93,5%	3,6%
Remboursement des intérêts de la dette et frais financiers	745 501	723 352	691 862	95,6%	-7,2%
Transfert des résultats	0	0	0	-	-
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	7 963 684	8 590 276	8 215 552	95,6%	3,2%
Epargne brute	7 510 639	10 239 701	6 674 081		-11,1%
Total des dépenses de fonctionnement	15 474 323	18 829 977	14 889 632	79,1%	-3,8%
Recettes de fonctionnement :					
Redevance assainissement	10 765 177	10 453 000	11 456 373	109,6%	6,4%
Eaux pluviales	1 190 000	1 190 000	1 190 000	100,0%	0,0%
Autres recettes de fonctionnement	3 519 146	1 861 074	2 243 260	120,5%	-36,3%
Reprise des résultats des structures dissoutes		3 842	0	0,0%	-
Reprise des résultats de N-1	-	5 322 061	0	-	-
Total des recettes de fonctionnement	15 474 323	18 829 977	14 889 632	79,1%	-3,8%
INVESTISSEMENT du budget annexe Assainissement					
Dépenses d'investissement :					
Travaux réseaux et branchements	1 389 935	2 998 344	1 113 834	37,1%	-19,9%
Construction et bâtiments	4 063 285	8 212 639	5 977 430	72,8%	47,1%
Mobilier, Matériel	879 737	1 168 135	569 290	48,7%	-35,3%
Autres dépenses d'investissement	4 473 949	4 451 975	1 431 706	32,2%	-68,0%
Reprise des résultats des structures dissoutes		-2 683	0	0,0%	-
Reprise des résultats de N-1	0	4 241 178	0	0,0%	-
Remboursement du capital de la dette	2 817 095	1 815 092	1 679 070	92,5%	-40,4%
Total des dépenses d'investissement	13 624 001	22 884 681	10 771 329	47,1%	-20,9%
Recettes d'investissement :					
Subventions	2 529 888	3 586 097	1 458 813	40,7%	-42,3%
FCTVA	17 030	0	0	-	-100,0%
Autres recettes d'investissement	0	0	9 890	-	-
Reprise des résultats de N-1	708 646	5 872 038	5 872 038	100,0%	728,6%
Recours à l'emprunt	127 490	8 488 905	3 000 000	35,3%	2253,1%
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	3 383 053	17 947 041	10 340 742	57,6%	205,7%
Epargne brute	7 510 639	10 239 701	6 674 081		-11,1%
Total des recettes d'investissement	10 893 692	28 186 742	17 014 823	60,4%	56,2%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	21 587 685	31 474 957	18 986 881	60,3%	-12,0%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	18 857 376	36 777 018	25 230 374	68,6%	33,8%
RESULTAT (intégrant les résultats N-1 transférés)	6 952 922		7 330 901		

1. Fonctionnement (14,9 M€ dont 6,7 M€ d'autofinancement)

Les **charges de personnel** s'élèvent à 3,2 M€ (taux de réalisation de 98,7 %) et représentent 38,8 % des dépenses réelles de fonctionnement. La hausse de 5,1 % s'inscrit dans la cadre d'un rééquilibrage entre le budget assainissement et le budget eau.

Les **dépenses de fonctionnement courantes** représentent 4,3 M€ et comprennent notamment l'achat d'énergie, de produits de traitement, de matériels, d'analyses, de prestations. Elles concernent également les frais de formation et les contributions aux charges du budget principal et du budget eau ; ces dernières s'élèvent respectivement à 890 K€ et 156 K€.

Le remboursement des **intérêts de la dette** s'élève à 692 K€.

Les recettes de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 14,9 M€ et se répartissent sur les postes suivants :

- la redevance d'assainissement (11,5 M€) ;
- la contribution eaux pluviales (1,2 M€, reversement du budget principal) ;
- les autres recettes de fonctionnement (2,2 M€), comprennent notamment l'encaissement de la prime d'épuration (0,7 M€), la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (0,7 M€), des travaux de branchement, des contrôles de conformité, de l'admission des matières de vidange et des subventions.

2. Investissement (10,8 M€ en dépenses)

Les dépenses d'investissement réalisées (hors travaux en régie, mouvement d'ordre : 339 K€) se montent à 10,8 M€. Avec le budget Eau, mais aussi la partie eaux pluviales sur le budget principal, cela représente près de 13,4 M€ de dépenses d'équipement réalisées en 2020 au titre de la compétence Eau et Assainissement.

En 2020, les travaux consacrés aux réseaux, aux branchements et le repérage cartographique des réseaux ont mobilisé 1,1 M€.

Les dépenses d'investissement allouées aux bâtiments ont été réalisées à hauteur de 6 M€ et ont porté notamment sur :

- les travaux de sécurisation et de réfection de sites ;
- les interventions et la maintenance du système de télégestion ;
- les travaux de curage et nettoyage de lits de séchage, de bassins ;
- les travaux de maintenance, de changement de pompes sur les ouvrages ;
- la restructuration du bâtiment administratif à Port Douvot ;
- les travaux de modernisation de l'unité de méthanisation à Port Douvot.

Les acquisitions de mobiliers, matériels et véhicules se sont élevées à 0,6 M€.

Les autres dépenses d'investissement ont mobilisé 1,4 M€ et concernent principalement la restructuration du bassin versant de l'Ognon, la réhabilitation du système d'assainissement des Alaines et les premières dépenses liées à la construction du bassin de la Malcombe.

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 1,7 M€.

Hors épargne brute, le financement de ces dépenses a notamment été assuré par l'encaissement de 1,5 M€ de subventions, par l'affectation de la reprise du résultat budgétaire 2019 et par la mobilisation d'un emprunt à taux zéro en 2020 (avance remboursable de l'agence de l'Eau pour la méthanisation de Port Douvot) pour 3 M€.

3. Résultats 2020 du Budget annexe Assainissement

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	8 215 551,72	10 771 329,34
	Dépenses réalisées d'ordre	5 518 540,65	1 339 838,00
	Total	13 734 092,37	12 111 167,34
Recettes	Recettes réalisées réelles	14 889 632,37	10 340 741,95
	Recettes réalisées d'ordre	1 339 838,00	5 518 540,65
	Total	16 229 470,37	15 859 282,60
Résultats de l'exercice par section		2 495 378,00	3 748 115,26
Résultat 2019		5 322 060,91	-4 241 177,88
Reprise des résultats des structures dissoutes		3 841,78	2 683,37
Résultat de clôture par section		7 821 280,69	-490 379,25
RESULTAT TOTAL		7 330 901,44 €	
Besoin de financement des RàR		396 244,77 €	
EXCEDENT A AFFECTER EN 2021		6 934 656,67 €	

Le résultat total 2020 du budget Assainissement s'élève à 6,9 M€ après couverture des restes à réaliser 2020. Le déficit d'investissement et le besoin de financement des restes à réaliser (0,9 M€) sont financés par l'excédent de fonctionnement (7,8 M€).

J/ Le budget annexe Chauffage Urbain

Le Grand Besançon exerce depuis le 1^{er} janvier 2019, en lieu et place des communes membres la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou froid urbains ».

Seule la Ville de Besançon exerçait cette compétence avant le transfert. Comme il s'agit d'un service industriel et commercial, la gestion de cette compétence doit obligatoirement faire l'objet d'un budget annexe autonome. C'est pourquoi ce budget annexe a été créé à partir du 1^{er} janvier 2019. Ses dépenses et recettes sont budgétisées hors taxes, ce budget étant assujetti à la TVA.

BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN (opérations réelles)					
	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	% de réalisation	% d'évolution CA 2020/ CA 2019
FONCTIONNEMENT du budget annexe Chauffage urbain					
Dépenses de fonctionnement :					
Charges de personnel	62 638	77 061	63 820	82,8%	1,89%
Dépenses de fonctionnement courantes	302 632	136 830	82 324	60,2%	-72,80%
Remboursement des intérêts de la dette et frais financiers	278 669	272 955	239 311	87,7%	-14,12%
Transfert des résultats	0	0	0	-	-
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	643 939	486 846	385 455	79,2%	-40,14%
Epargne brute	2 654 788	2 614 607	1 931 870	73,9%	-27,23%
Total des dépenses de fonctionnement	3 298 727	3 101 453	2 317 325	74,7%	-29,75%
Recettes de fonctionnement :					
Redevance fermier Chauffage Urbain	1 888 346	1 504 772	2 037 433	135,4%	7,90%
Chauffage urbain produit cogénération	136 678	131 710	136 283	103,5%	-0,29%
Frais de raccordement	0	148 050	132 576	89,5%	-
Autres recettes de fonctionnement	4 167	103	11 033	10712,0%	164,80%
Transfert des résultats	1 269 536	0	0	-	-100,00%
Reprise des résultats N-1	0	1 316 818	0	0,0%	-
Total des recettes de fonctionnement	3 298 727	3 101 453	2 317 325	74,7%	-29,75%
INVESTISSEMENT du budget annexe Chauffage urbain					
Dépenses d'investissement :					
Travaux conformité chaufferie	14 910	956 090	388 170	40,6%	2503,42%
Travaux développement réseau	264 221	3 259 523	1 103 168	33,8%	317,52%
Mobilier, Matériel	0	2 810	0	0,0%	-
Autres dépenses d'investissement	0	70 000	29 470	42,1%	-
Transfert des résultats	0	0	0	-	-
Remboursement du capital de la dette	827 650	1 012 000	892 499	88,2%	7,84%
Total des dépenses d'investissement	1 106 780	5 300 423	2 413 308	45,5%	0,00%
Recettes d'investissement :					
Subventions	14 625	0	60 000	-	310,26%
Frais de raccordement	206 572	0	0	-	-100,00%
Transfert des résultats	163 490	0	0	-	-100,00%
Reprise des résultats N-1	0	1 415 877	531 469	37,5%	-
Recours à l'emprunt	800 000	2 586 757	1 000 000	38,7%	25,00%
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	1 184 687	4 002 634	1 591 469	39,8%	34,34%
Epargne brute	2 654 788	2 614 607	1 931 870	73,9%	-27,23%
Total des recettes d'investissement	3 839 475	6 617 241	3 523 338	53,2%	-8,23%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	1 750 719	5 787 269	2 798 762	48,4%	59,9%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	4 483 414	7 104 087	3 908 793	55,0%	-12,8%
RESULTAT (intégrant les résultats N-1 transférés)	2 732 695		3 311 257		21,2%

1. Fonctionnement (2,3 M€ dont 1,9 M€ d'autofinancement)

La production et la gestion de chaleur étant en gestion affermée, l'essentiel des dépenses d'exploitation se retrouve dans la comptabilité du délégataire.

Les charges de personnel s'élèvent à 64 K€.

Les dépenses de fonctionnement courantes ont représenté 82 K€. Elles comprennent notamment les charges liées au contrat de prestations de service, des frais d'étude et d'assurance ainsi que la contribution aux charges du budget principal.

Le remboursement des intérêts de la dette représente 239 K€ en 2020.

Les **recettes de fonctionnement** reposent essentiellement sur la redevance versée par le fermier pour 2 M€, au produit de cogénération (136 K€) et à la facturation des frais de raccordement au réseau de chaleur (133 K€).

2. Investissement (2,4 M€ en dépenses)

Les **dépenses d'équipement** (1,5 M€) se concentrent principalement sur les travaux de sécurisation et d'extension du réseau et sur les travaux de mise en conformité des installations.

Le **remboursement du capital de la dette** est réalisé à hauteur de 892 K€.

Hors autofinancement, les **recettes d'investissement** reposent sur le recours à l'emprunt (1 M€), le versement de subvention par la Région (60 K€) et la reprise des résultats budgétaires de 2019.

3. Résultats 2020 du Budget annexe Chauffage Urbain

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	385 454.94	2 413 307.50
	Dépenses réalisées d'ordre	1 171 573.00	366 141.00
	Total	1 557 027.94	2 779 448.50
Recettes	Recettes réalisées réelles	2 317 324.50	1 591 468.62
	Recettes réalisées d'ordre	366 141.00	1 171 573.00
	Total	2 683 465.50	2 763 041.62
Résultats de l'exercice par section		1 126 437.56	-16 406.88
Résultat 2019		1 316 818.30	884 407.91
Résultat de clôture par section		2 443 255.86	868 001.03
RESULTAT TOTAL		3 311 256.89 €	
Besoin de financement des RàR		799 085.31 €	
EXCEDENT A AFFECTER EN 2021		2 512 171.58 €	

Le **résultat total 2020 du budget Chauffage Urbain** s'élève à 2,5 M€ après couverture des restes à réaliser 2020.

Les excédents de fonctionnement (2,4 M€) et d'investissement (0,9 M€) couvrent le besoin de financement des restes à réaliser (0,8 M€).

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

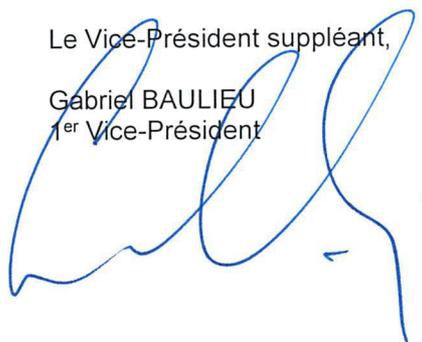
- A l'unanimité, le Conseil élit Monsieur Gabriel BAULIEU comme président de séance,
- Mme Anne VIGNOT, Présidente de GBM, se retire et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2020 du budget principal et des budgets annexes Transports, Déchets, Conservatoire à Rayonnement Régional, Zone du Noret, Aménagement de zone nord des Portes de Vesoul, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Autres ZAE, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

Annexe 1 : Présentation par chapitres budgétaires du CA 2020, hors résultats

BUDGET PRINCIPAL					
Fonctionnement			Investissement		
		Chapitre	CA 2020	Chapitre	CA 2020
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	19 512 240,42 €	10 Dotations Fonds divers Reserves	378 265,15 €
		012 Charges de personnel	39 285 060,06 €	16 Remboursement capital	1 579 951,89 €
		014 Atténuation de produits	13 647 589,92 €	20 Immobilisations incorporelles	2 879 591,08 €
		65 Autres charges de gestion courante	34 605 548,50 €	204 Subventions d'équipement versées	4 334 169,60 €
		66 Charges financières	216 166,37 €	21 Immobilisations corporelles	19 983 992,83 €
		67 Charges exceptionnelles	102 218,71 €	23 Immobilisation en cours	4 726 050,75 €
				26 Participations et créances rattachées à des participations	181 041,00 €
				27 Autres immobilisations financières	818,07 €
				45811 Opération /s mdt ISI FC	157 933,26 €
				45812 Opération /s mdt Learning centre	41 656,43 €
			45813 Opération /s mdt AREA sport	33 389,80 €	
			45814 Opération /s mdt Espaces publics	175 154,35 €	
			45815 Opération /s mdt Bât DROIT	87 337,87 €	
			45817 Opération /s mdt Bât METROLOGIE	46 620,00 €	
			45818 Opération /s mdt CHESINIUM	35 846,40 €	
		Total opérations réelles	107 368 823,98 €	Total opérations réelles	34 641 818,48 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissement)	10 070 594,64 €	040 Opération d'ordre de transfert entre section	9 374 705,50 €
		Total opérations d'ordre	10 070 594,64 €	Total opérations d'ordre	19 765 671,95 €
		TOTAL	117 439 418,62 €	TOTAL	54 407 490,43 €

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS						
Fonctionnement			Investissement			
		Chapitre	CA 2020	Chapitre	CA 2020	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	46 011 318,14 €	16 Remboursement de l'emprunt	6 365 344,30 €	
		012 Charges de personnel	553 585,13 €	20 Immobilisations incorporelles	1 199 389,64 €	
		65 Autres charges de gestion courante	7 300,00 €	21 Immobilisations corporelles	5 421 225,95 €	
		66 Charges financières	2 600 908,59 €	23 Immobilisations en cours	1 848 556,93 €	
		67 Charges exceptionnelles	2 896,50 €			
		014 Atténuations de produits	44 807,66 €			
			Total opérations réelles	49 220 816,02 €	Total opérations réelles	14 834 516,82 €
		opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	13 321 061,84 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	9 129 545,00 €
			Total opérations d'ordre	13 321 061,84 €	Total opérations d'ordre	9 129 545,00 €
			TOTAL	62 541 877,86 €	TOTAL	23 964 061,82 €

Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	10 129 085,48 €	10 Dotations Fonds divers Reserves	933 287,50 €	
		73 Impôts et taxes	31 622 235,00 €	13 Subventions d'investissement	472 494,61 €	
		74 Dotations, subventions et participations	16 954 816,99 €	16 Recours à l'emprunt	6 791 541,00 €	
		75 Produits de gestion courante	222 956,68 €	23 Immobilisations en cours	514 210,63 €	
		77 Produits exceptionnels	548 912,21 €			
		013 Atténuations de charges	688,14 €			
			Total opérations réelles	59 478 694,50 €	Total opérations réelles	8 711 533,74 €
		opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	9 129 545,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	13 321 061,84 €
			Total opérations d'ordre	9 129 545,00 €	Total opérations d'ordre	13 321 061,84 €
			TOTAL	68 608 239,50 €	TOTAL	22 032 595,58 €

BUDGET ANNEXE DECHETS						
		Fonctionnement		Investissement		
		Chapitre	CA 2020	Chapitre	CA 2020	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	14 692 851,74 €	21 Immobilisations corporelles	892 927,88 €	
		012 Charges de personnel	7 748 836,40 €			
		65 Autres charges de gestion courante	39 714,37 €			
		67 Charges exceptionnelles	91 060,68 €			
		Total opérations réelles	22 572 463,19 €	Total opérations réelles	892 927,88 €	
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	1 063 602,26 €	040 Opération d'ordre de transfert entre section	89 911,53 €	
	Total opérations d'ordre	1 063 602,26 €	Total opérations d'ordre	89 911,53 €		
TOTAL		23 636 065,45 €		TOTAL	982 839,41 €	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	20 777 032,80 €	13 Subventions d'investissement	45 184,00 €	
		74 Dotations, subventions et participations	2 883 595,45 €			
		75 Produits de gestion courante	49 503,17 €			
		77 Produits exceptionnels	78 252,07 €			
		013 Atténuations de charges	30 766,19 €			
		Total opérations réelles	23 819 149,68 €	Total opérations réelles	45 184,00 €	
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	89 911,53 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	1 063 602,26 €	
		Total opérations d'ordre	89 911,53 €	Total opérations d'ordre	1 063 602,26 €	
	TOTAL		23 909 061,21 €		TOTAL	1 108 786,26 €

BUDGET ANNEXE CRR					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2020	Chapitre	CA 2020
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	811 000,57 €	16 Remboursement de l'emprunt	670 953,00 €
		012 Charges de personnel	5 157 684,98 €	20 Immobilisations incorporelles	2 293,06 €
		65 Autres charges de gestion courante	40 457,17 €	21 Immobilisations corporelles	421 513,25 €
		66 Charges financières	91 342,40 €	45811 Construction de la cité des arts	51 000,00 €
		67 Charges exceptionnelles	102 245,51 €		
		Total opérations réelles	6 202 730,63 €	Total opérations réelles	1 145 759,31 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	212 824,32 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	214,00 €
	Total opérations d'ordre	212 824,32 €	Total opérations d'ordre	214,00 €	
TOTAL		6 415 554,95 €		TOTAL	1 145 973,31 €
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	455 788,83 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	651 033,15 €
		74 Dotations, subventions et participations	861 268,92 €	13 Subventions d'investissement	305 204,25 €
		75 Produits de gestion courante	5 527 183,61 €		
		77 Produits exceptionnels	194 840,44 €		
		013 Atténuations de charges	15 411,93 €		
		Total opérations réelles	7 054 493,73 €	Total opérations réelles	956 237,40 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	214,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	212 824,32 €
		Total opérations d'ordre	214,00 €	Total opérations d'ordre	212 824,32 €
TOTAL		7 054 707,73 €		TOTAL	1 169 061,72 €

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2020	Chapitre	CA 2020
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	1 768,92 €	16 Emprunts	99 466,08 €
		Total opérations réelles	1 768,92 €	Total opérations réelles	99 466,08 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	101 235,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	1 768,92 €
		Total opérations d'ordre	101 235,00 €	Total opérations d'ordre	1 768,92 €
TOTAL		103 003,92 €		TOTAL	101 235,00 €
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	101 235,00 €	16 Emprunts	0,00 €
		Total opérations réelles	101 235,00 €	Total opérations réelles	0,00 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	1 768,92 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	101 235,00 €
		Total opérations d'ordre	1 768,92 €	Total opérations d'ordre	101 235,00 €
TOTAL		103 003,92 €		TOTAL	101 235,00 €

BUDGET ANNEXE ZONE DES PORTES DE VESOUL					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2020	Chapitre	CA 2020
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	31,67 €		
		Total opérations réelles	31,67 €	Total opérations réelles	0,00 €
	opérations d'ordre			040 Opérations d'ordre de transfert entre section	31,67 €
		Total opérations d'ordre	0,00 €	Total opérations d'ordre	31,67 €
TOTAL		31,67 €	31,67 €	TOTAL	31,67 €
Recettes	opérations réelles			16 Recours à l'emprunt	31,67 €
		Total opérations réelles	0,00 €	Total opérations réelles	31,67 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	31,67 €		
		Total opérations d'ordre	31,67 €	Total opérations d'ordre	0,00 €
TOTAL		31,67 €	31,67 €	TOTAL	31,67 €

BUDGET ANNEXE AIRE INDUSTRIELLE BESANCON OUEST					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2020	Chapitre	CA 2020
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	290 022,99 €	16 Remboursement capital	51 728,00 €
		Total opérations réelles	290 022,99 €	Total opérations réelles	51 728,00 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	12 611 117,19 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	10 262 669,70 €
		Total opérations d'ordre	12 611 117,19 €	Total opérations d'ordre	10 262 669,70 €
TOTAL		12 901 140,18 €	12 901 140,18 €	TOTAL	10 314 397,70 €
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	1 330 335,82 €	16 Recours à l'emprunt	163 436,00 €
		74 Dotations, subventions et participations	7 777,10 €		
		77 Produits exceptionnels	10 000,00 €		
	Total opérations réelles	1 348 112,92 €	Total opérations réelles	163 436,00 €	
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	10 262 669,70 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	12 611 117,19 €
Total opérations d'ordre	10 262 669,70 €	Total opérations d'ordre	12 611 117,19 €		
TOTAL		11 610 782,62 €	11 610 782,62 €	TOTAL	12 774 553,19 €

BUDGET ANNEXE AUTRES ZAE					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2020	Chapitre	CA 2020
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	91 814,71 €	16 Recours à l'emprunt	128 013,67 €
		Total opérations réelles	91 814,71 €	Total opérations réelles	128 013,67 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	323 880,52 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	91 814,71 €
		Total opérations d'ordre	323 880,52 €	Total opérations d'ordre	91 814,71 €
TOTAL		415 695,23 €	415 695,23 €	TOTAL	219 828,38 €
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	327 703,00 €	16 Recours à l'emprunt	0,00 €
		Total opérations réelles	327 703,00 €	Total opérations réelles	0,00 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	91 814,71 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	323 880,52 €
		Total opérations d'ordre	91 814,71 €	Total opérations d'ordre	323 880,52 €
TOTAL		419 517,71 €	419 517,71 €	TOTAL	323 880,52 €

BUDGET ANNEXE EAU					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2020	Chapitre	CA 2020
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	2 799 129,04 €	16 Remboursement de capital	797 471,02 €
		012 Charges de personnel	2 497 815,53 €	20 Immobilisations incorporelles	64 126,67 €
		014 Atténuation de produits	3 317 616,41 €	21 Immobilisations corporelles	3 154 553,51 €
		65 Autres charges de gestion courante	14 159,03 €	23 Immobilisations en cours	287 529,20 €
		66 Charges financières	206 223,77 €		
		67 Charges exceptionnelles	116 330,20 €		
		Total opérations réelles	8 951 273,98 €	Total opérations réelles	4 303 680,40 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	3 992 200,04 €	040 Opération d'ordre de transfert entre section	837 210,00 €
Total opérations d'ordre		3 992 200,04 €	Total opérations d'ordre	837 210,00 €	
TOTAL		12 943 474,02 €	TOTAL	5 140 890,40 €	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	14 193 718,37 €	10 Dotations Fonds divers Reserves	993 378,69 €
		74 Dotations, subventions et participations	0,00 €	13 Subventions d'investissement	171 681,00 €
		75 Produits de gestion courante	125 065,38 €		
		77 Produits exceptionnels	30 222,15 €		
		013 Atténuations de charges	2 399,12 €		
			Total opérations réelles	14 351 405,02 €	Total opérations réelles
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	837 210,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	3 992 200,04 €
				041 Opérations patrimoniales	0,00 €
	Total opérations d'ordre	837 210,00 €	Total opérations d'ordre	3 992 200,04 €	
TOTAL		15 188 615,02 €	TOTAL	5 157 259,73 €	

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2020	Chapitre	CA 2020
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	4 108 180,41 €	16 Remboursement de capital	1 679 069,79 €
		012 Charges de personnel	3 185 537,25 €	20 Immobilisations incorporelles	296 277,73 €
		65 Autres charges de gestion courante	8 447,63 €	21 Immobilisations corporelles	2 673 149,98 €
		66 Charges financières	691 862,10 €	23 Immobilisations en cours	6 122 831,84 €
		67 Charges exceptionnelles	221 524,33 €		
			Total opérations réelles	8 215 551,72 €	Total opérations réelles
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	5 518 540,65 €	040 Opération d'ordre de transfert entre section	1 339 838,00 €
		Total opérations d'ordre	5 518 540,65 €	Total opérations d'ordre	1 339 838,00 €
TOTAL		13 734 092,37 €	TOTAL	12 111 167,34 €	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	13 968 121,08 €	16 Recours à l'emprunt	3 000 000,00 €
		74 Dotations, subventions et participations	889 751,54 €	10 Dotations Fonds divers Reserves	5 872 038,49 €
		75 Produits de gestion courante	532,94 €	13 Subventions d'investissement	1 458 813,24 €
		76 Produits financiers	0,00 €	21 Immobilisations corporelles	9 890,22 €
		77 Produits exceptionnels	24 544,99 €		
		013 Atténuations de charges	6 681,82 €		
		Total opérations réelles	14 889 632,37 €	Total opérations réelles	10 340 741,95 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	1 339 838,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	5 518 540,65 €
Total opérations d'ordre		1 339 838,00 €	Total opérations d'ordre	5 518 540,65 €	
TOTAL		16 229 470,37 €	TOTAL	15 859 282,60 €	

BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN						
		Fonctionnement		Investissement		
		Chapitre	CA 2020	Chapitre	CA 2020	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	83 323,90 €	16 Remboursement de capital	892 499,33 €	
		012 Charges de personnel	63 819,66 €	20 Immobilisations incorporelles	29 469,64 €	
		66 Charges financières	238 311,38 €	23 Immobilisations en cours	1 491 338,53 €	
	Total opérations réelles		385 454,94 €	Total opérations réelles		2 413 307,50 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	1 171 573,00 €	040 Opération d'ordre de transfert entre section	366 141,00 €	
Total opérations d'ordre		1 171 573,00 €	Total opérations d'ordre		366 141,00 €	
TOTAL		1 557 027,94 €	TOTAL		2 779 448,50 €	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	268 858,30 €	16 Recours à l'emprunt	1 000 000,00 €	
		75 Produits de gestion courante	2 037 432,87 €	10 Dotations Fonds divers Reserves	531 468,62 €	
		77 Produits exceptionnels	11 033,33 €	13 Subventions d'investissement	60 000,00 €	
	Total opérations réelles		2 317 324,50 €	Total opérations réelles		1 591 468,62 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	366 141,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	1 171 573,00 €	
Total opérations d'ordre		366 141,00 €	Total opérations d'ordre		1 171 573,00 €	
TOTAL		2 683 465,50 €	TOTAL		2 763 041,62 €	

Présentation du CA 2020 consolidé toutes opérations

BUDGETS CONSOLIDES CA 2020						
		Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement + Investissement
Dépenses	Total opérations réelles	203 300 752,75	Total opérations réelles	69 282 547,48	272 583 300,23	
	Total opérations d'ordre	48 386 629,46	Total opérations d'ordre	41 884 816,48	90 271 445,94	
	TOTAL	251 687 382,21	TOTAL	111 167 363,96	362 854 746,17	
Recettes	Total opérations réelles	252 349 005,05	Total opérations réelles	68 496 271,26	320 845 276,31	
	Total opérations d'ordre	31 493 850,03	Total opérations d'ordre	58 777 595,91	90 271 445,94	
	TOTAL	283 842 855,08	TOTAL	127 273 867,17	411 116 722,25	

Annexe 2 : Les informations financières (ratios du budget principal)

Ratios obligatoires (Budget principal)		GBM	Moyennes nationales des communautés d'agglomération *
		CA 2020	source FSL - CA 2019
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	536 €	615 €
2	Produit des impositions directes/population	389 €	372 €
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	649 €	755 €
4	Dépenses d'équipement brut/population	147 €	160 €
		<i>soit 169 € avec les subventions d'équipements et opérations sous mandat</i>	
5	Encours de dette/population	56 €	523 €
6	DGF/population	93 €	109 €
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	36,6%	32,7%
9	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	83,9%	88,1%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	22,7%	21,2%
		<i>soit 26,1% avec les subventions d'équipements et opérations sous mandat</i>	
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	8,6%	69,2%

* Moyennes nationales des 4 Communautés d'Agglomération et des 8 Communautés urbaines des 34 villes de 100 000 à 300 000 hbts de la métropole

Annexe 3 : l'échéancier des garanties d'emprunts accordées par le Grand Besançon

ECHÉANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDÉES PAR GRAND BESANCON METROPOLE

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2020	ANNEE 2021	ANNEE 2022	ANNEE 2023	ANNEE 2024	ANNEE 2025	ANNEE 2026	ANNEE 2027	ANNEE 2028	ANNEE 2029	ANNEE 2030
Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté	260 901	256 196	251 491	246 786	242 080	237 375	232 670	227 965	223 260	218 555	213 850
Mutualité Française du Doubs	202 921	201 013	201 013	201 013	201 013	201 013	201 013	201 013	201 013	201 013	201 013
Les Bruyères Association	102 614	102 614	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253
Les Maisonnées ADMR du Doubs	13 283	13 185	12 666	12 582	12 497	12 412	12 327	12 243	12 158	12 073	11 989
Sedia	25 391	246 877	229 346	229 346	229 346	229 346					
Société Foncière Habitat et Humanisme	19 744	19 055	19 038	19 038	19 038	19 038	19 038	19 038	19 038	19 038	19 038
AKTYA L'immobilier d'Entreprises du Grand Besançon	1 549 012	1 559 860	1 404 547	1 329 075	1 323 174	1 319 833	1 316 583	1 313 344	1 107 877	933 638	661 209
AXENTIA	128 210	126 009	123 764	121 557	119 387	117 254	115 156	113 093	111 064	109 069	107 107
SAIEMB LOGEMENT	553 561	532 579	520 400	497 690	470 390	470 294	470 197	470 101	470 006	469 910	469 815
NEOLIA	1 474 423	1 534 232	1 536 971	1 523 785	1 443 454	1 442 553	1 414 630	1 413 755	1 412 893	1 329 346	1 328 509
Grand Besançon Habitat - OPH du Grand Besançon	1 691 518	1 714 565	1 716 941	1 717 841	1 718 745	1 717 909	1 715 077	1 662 603	1 556 997	1 557 925	1 538 473
OPH du Département du Doubs Habitat 25	1 501 342	1 462 812	1 462 977	1 463 904	1 464 838	1 465 778	1 466 725	1 467 679	1 399 309	1 400 121	1 400 939
ICF HABITAT NORD EST	104 877	101 226	101 226	101 226	101 226	101 226	101 226	101 226	101 226	101 226	101 226
SPL TERRITOIRE 25	0	67 271	66 756	66 241	65 726	65 211	64 696	64 181	63 666	63 151	62 637
TOTAL GENERAL	7 627 798	7 937 494	7 745 389	7 628 336	7 509 168	7 497 495	7 227 593	7 164 495	6 776 761	6 513 319	6 214 058

ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR GRAND BESANCON METROPOLE

ANNEE 2031	ANNEE 2032	ANNEE 2033	ANNEE 2034	ANNEE 2035	ANNEE 2036	ANNEE 2037	ANNEE 2038	ANNEE 2039	ANNEE 2040	ANNEE 2041	ANNEE 2042	ANNEE 2043	ANNEE 2044	ANNEE 2045
209 145	204 440	199 735	195 030	190 325	185 620	180 915	176 210	171 505	166 800	162 095	157 390	152 685	147 980	143 275
201 013	201 013	201 013	201 013	188 995	176 977	176 977	176 977	176 977	176 977	176 977	176 977	152 925	80 768	40 384
98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253
11 904	11 819	11 734	11 650	11 565	11 480	11 396	7 008	6 533	6 448	6 363	6 278	6 194	6 109	6 024
19 038	19 038	19 038	19 038	19 038	19 038	19 038	19 038	19 038	19 038	19 038	19 038	19 038	19 038	19 038
604 735	547 522	340 878	340 878	266 461	173 059	115 250	90 774							
105 176	103 276	101 407	99 567	97 756	95 973	94 216	92 485	90 779	89 096	87 434	85 793	84 170	82 561	80 965
469 720	469 625	425 436	425 341	425 247	425 154	425 060	407 207	407 114	407 021	406 929	351 247	351 225	335 097	335 075
1 252 952	1 209 972	1 084 850	1 057 933	1 050 417	1 037 910	975 534	961 186	957 227	942 140	933 128	932 106	921 590	919 685	881 157
1 525 395	1 526 338	1 423 115	1 409 186	1 390 618	1 349 191	1 330 901	1 326 918	1 352 867	1 229 346	1 229 455	1 228 400	1 228 332	1 228 447	1 154 307
1 401 764	1 402 594	1 403 432	1 354 171	1 253 072	1 253 759	1 254 452	1 192 813	1 120 170	1 064 799	690 412	686 741	665 214	661 969	662 703
101 226	101 226	101 226	101 226	101 226	101 226	101 226	101 226	101 226	101 226	101 226	101 226	101 226	101 226	101 226
62 122	61 607	61 092												
6 062 444	5 956 725	5 471 209	5 313 287	5 092 974	4 927 639	4 783 218	4 650 096	4 501 689	4 301 143	3 911 311	3 843 449	3 780 851	3 681 133	3 522 407

ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR GRAND BESANCON METROPOLE														
ANNEE 2046	ANNEE 2047	ANNEE 2048	ANNEE 2049	ANNEE 2050	ANNEE 2051	ANNEE 2052	ANNEE 2053	ANNEE 2054	ANNEE 2055	ANNEE 2056	ANNEE 2057	ANNEE 2058	ANNEE 2059	ANNEE 2060
138 570	133 865	65 167												
98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	5 869
5 940	5 855	5 770	5 685	5 601	5 516	5 431	5 347							
19 038	19 038	7 343	6 229	6 229	3 641	3 641	3 641	3 641	3 641	3 641	3 641	3 641	853	853
79 375	77 786	76 185	74 554	72 855	70 994	67 479	2 739	2 687	2 635	2 583	2 531	2 479	2 425	2 370
335 053	268 144	268 122	268 100	268 078	267 375	232 257	232 235	83 779	83 757	83 735	55 399	55 378	55 356	46 713
861 741	850 698	849 784	793 089	784 603	560 847	414 337	237 123	236 261	234 877	227 635	195 783	150 455	126 145	120 634
1 140 490	1 140 611	1 100 710	1 087 882	1 083 993	854 712	725 689	656 642	553 406	510 349	481 533	386 607	335 325	264 589	229 568
622 845	623 591	620 734	621 491	620 208	607 570	574 046	496 106	450 256	435 076	336 569	231 001	210 634	148 315	126 291
101 226	101 226	101 226	101 226											
3 402 531	3 319 065	3 193 295	3 056 510	2 939 820	2 468 908	2 121 133	1 732 086	1 428 283	1 368 588	1 233 949	973 215	856 165	695 937	532 299

Annexe 4 : Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du CA 2020 de GRAND BESANCON METROPOLE

Les articles L.2313-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes prévoient que dans les communes et leurs établissements publics, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée au budget et au Compte Administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

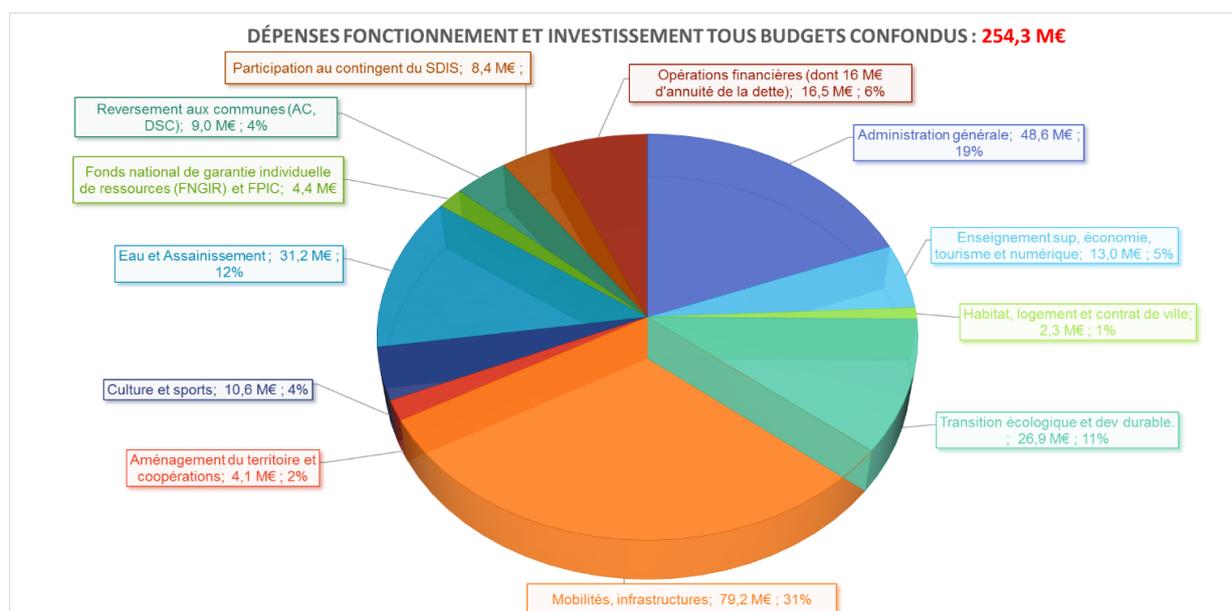
LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE GRAND BESANCON METROPOLE

Le budget consolidé de GBM compte 11 budgets, un budget principal et 10 budgets annexes (Transports, Déchets, Conservatoire à Rayonnement Régional, Zone d'activité du Noret, Aménagement de la zone nord des Portes de Vesoul, Aire Industrielle Besançon Ouest, Autres ZAE, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain).

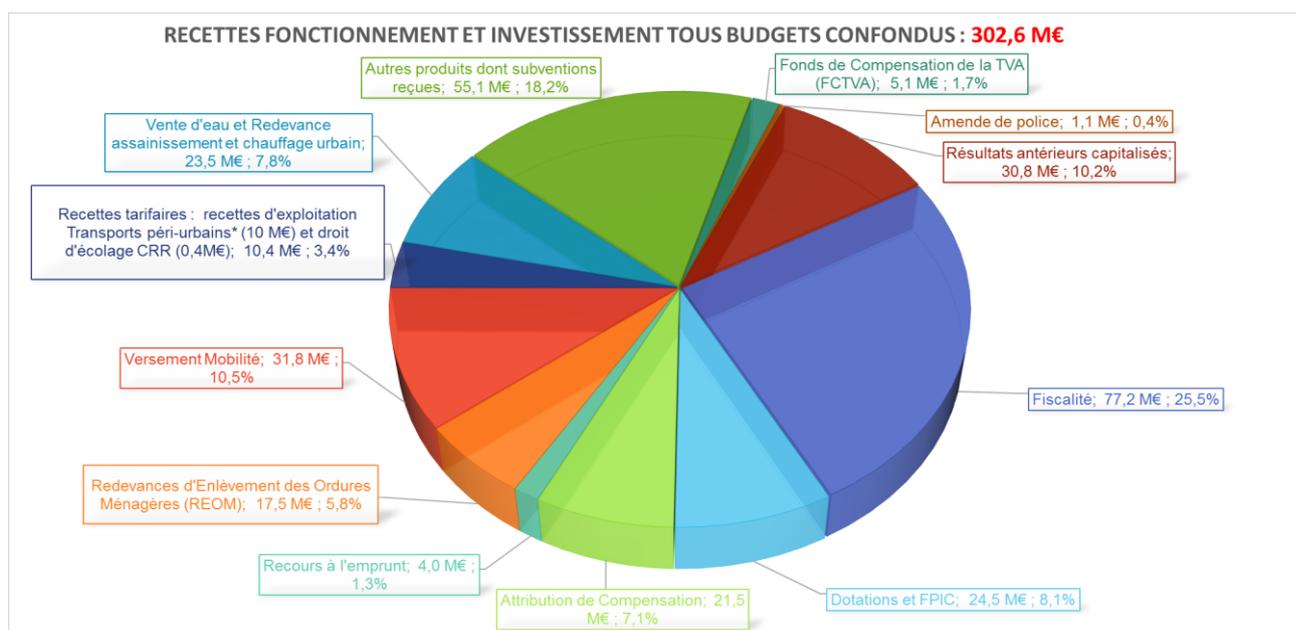
Le CA 2020 consolidé réel tous budgets confondus (investissement et fonctionnement) s'établit à :

- **320 845 276 € en recettes**, correspondant à un taux de réalisation de **93,7%**,
- **272 583 300 € en dépenses**, y compris subventions d'équilibre aux budgets annexes, correspondant à un taux de réalisation de **73,7 %**.

Les dépenses réelles consolidées hors subvention d'équilibre aux budgets annexes*

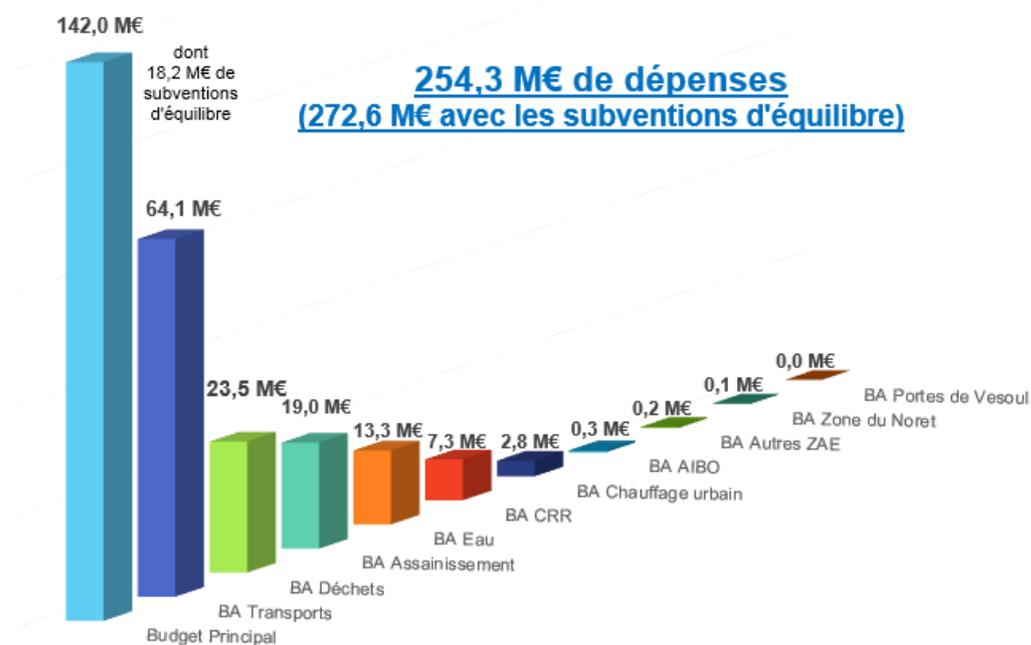


Les recettes réelles consolidées hors subvention d'équilibre aux budgets annexes*

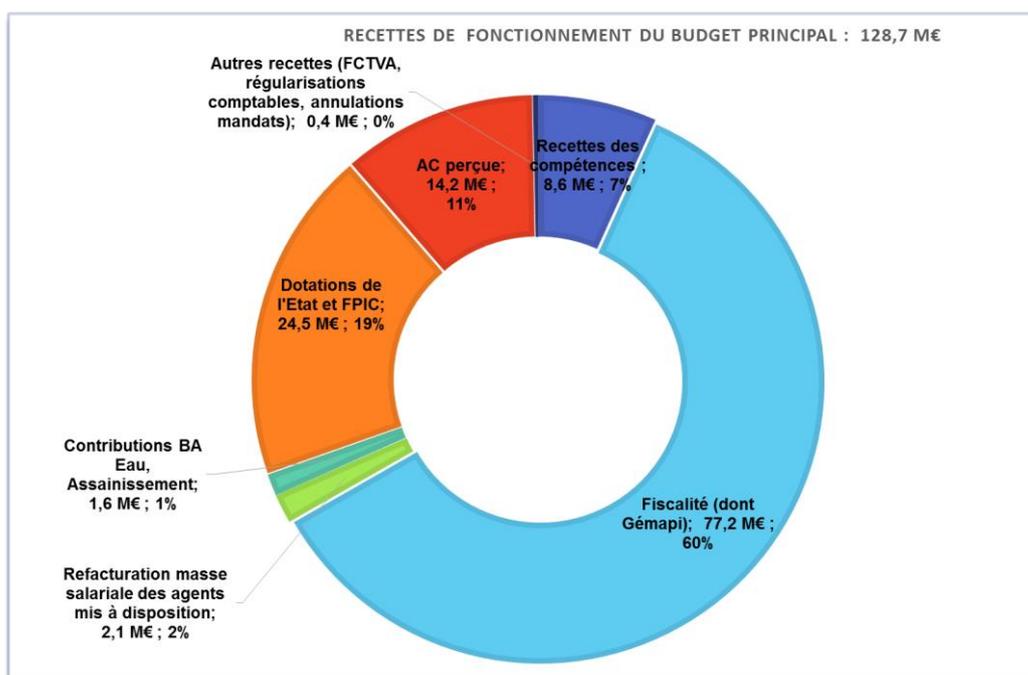
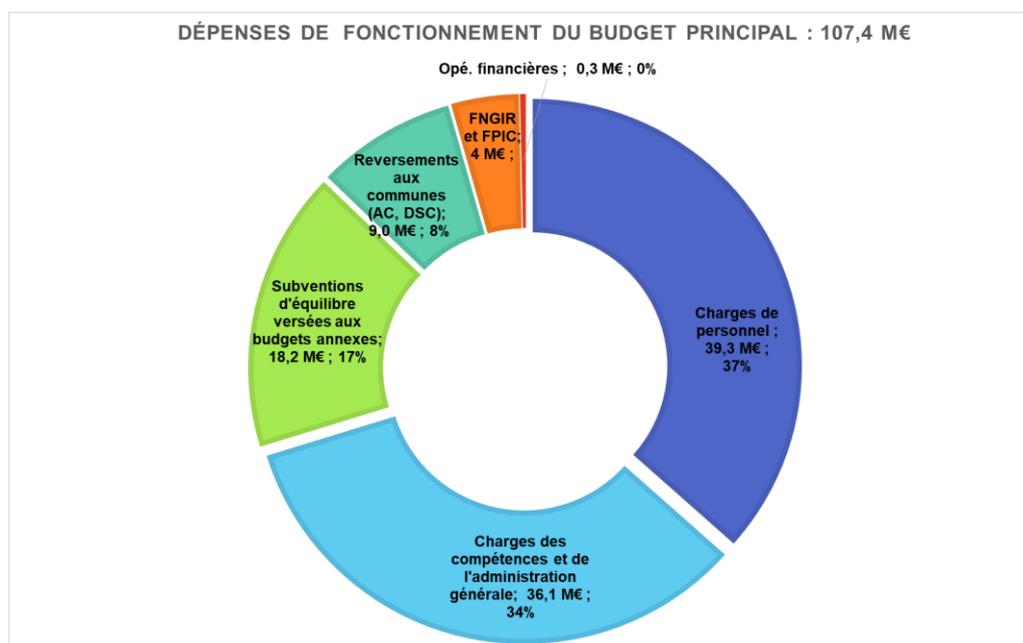


*Cette neutralisation des subventions d'équilibre permet d'éviter de les compter deux fois (en dépense au budget principal et en recette pour les budgets annexes).

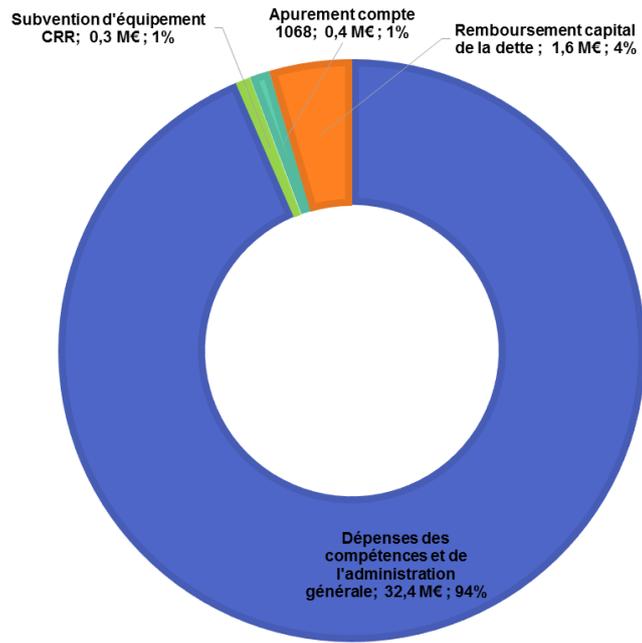
La ventilation par budget est la suivante :



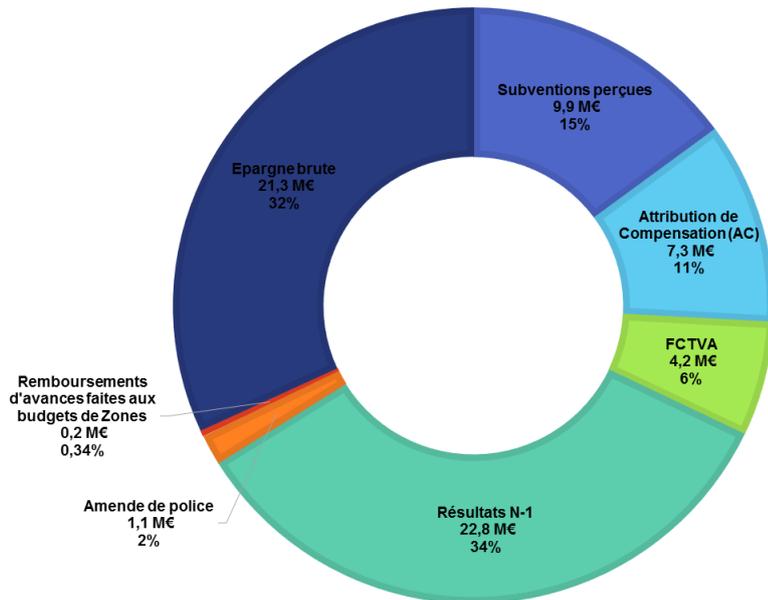
Le CA 2020 du budget principal s'établit comme suit :



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL : 34,6 M€



FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL : 45,5 M€



LES ANNEXES BUDGETAIRES

Les documents budgétaires des différents budgets de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole sont assortis des annexes suivantes :

➤ **Les données synthétiques sur la situation financière de la commune.**

Plus communément appelé ratios et au nombre de 10 depuis la suppression des ratios relatifs au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (arrêté du 9 décembre 2014 relatif à l'instruction M14), les données synthétiques sont calculées pour GBM par rapport aux crédits réalisés en 2020 et par rapport à la population totale 2020.

➤ **Les différents états de la dette**

Les états A2-1 (détail des crédits de trésorerie), A2-2 (répartition par nature de dette) et A2-4 (typologie de la répartition de l'encours) retracent pour chacun des budgets concernés les informations relatives à la dette, afin de mieux appréhender la nature de la dette de cette dernière dans le contexte actuel (différents objets de financement d'un emprunt, gestion active de la dette, recours à des lignes de trésorerie ...).

L'encours de dette du Grand Besançon ne comporte ni emprunt toxique, ni emprunt structuré.

- pour le budget principal, 60 % de l'encours est à taux variables, 40 % à taux fixes,
- pour le budget transports, 58 % de l'encours est à taux fixes, 42 % à taux variables,
- pour le budget CRR, 100 % des prêts sont à taux fixes,
- pour le budget eau, 80 % de l'encours est à taux fixes, 20 % à taux variables,
- pour le budget assainissement, 96 % de l'encours est à taux fixes, 4 % à taux variables,
- pour le budget chauffage urbain, 80 % de l'encours est à taux variables, 20 % à taux fixes,
- pour le budget général, la répartition est la suivante : 60 % de taux fixes, 40 % de taux variables.

Les encours de dette au 31 décembre 2020 s'établissent comme suit (sans dépôts et cautionnements reçus) :

- Budget principal : 10 966 396,21 €
- Budget annexe Transports : 118 619 541,00 €
- Budget annexe CRR : 2 490 429,00 €
- Budget annexe Eau : 6 828 082,27 €
- Budget annexe Assainissement : 23 283 239,64 €
- Budget annexe Chauffage Urbain : 15 505 567,18 €

Les autres budgets annexes n'ont pas d'encours de dette.

➤ **Les méthodes utilisées pour les amortissements**

La procédure d'amortissement est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. L'état indique pour chaque budget les procédures d'amortissement utilisées, les catégories de biens amortis et les délibérations relatives aux amortissements de certains biens.

Les subventions d'équipement versées (dépenses du compte 204) sont amorties selon des durées d'amortissement rallongées. En outre, depuis la loi de Finances rectificative pour l'année 2015, la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement est rendue possible par une opération d'ordre budgétaire. Cette option a été retenue à partir de 2016 par GBM au titre du budget principal.

➤ **Etat des provisions**

Cet état retrace les informations relatives aux provisions semi-budgétaires constituées par la collectivité ainsi que leur étalement.

➤ **L'équilibre des opérations financières en dépenses et en recettes**

Ces deux états ont pour objet de retracer les informations relatives à l'équilibre des opérations financières. Ils permettent de vérifier que les conditions d'équilibre, concernant le remboursement du capital de l'annuité des emprunts par des ressources propres, sont remplies.

➤ **L'Etat des charges transférées – Détail des opérations pour compte de tiers**

Cet état a pour objet de retracer les informations financières relatives aux opérations pour comptes de tiers (nature 45...). Il permet de détailler les dépenses et les recettes et de vérifier son équilibre.

➤ **Les états des dépenses et recettes des services assujetties à la TVA en fonctionnement et en investissement (1)**

Ces états permettent d'identifier les opérations assujetties à la TVA qui ne font pas l'objet d'un budget annexe (maquettes simplifiées) au sein de deux sections, en dépenses et en recettes.

➤ **Les états de variation du patrimoine propres à GBM et ceux en vertu de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme (1)**

Ces états fournissent les informations quant à la variation du patrimoine en décrivant les flux d'entrée et de sortie des biens du Grand Besançon.

➤ **Les opérations liées aux cessions et l'état des travaux en régie (1)**

Le premier état cité permet notamment de comparer la prévision budgétaire aux réalisations de l'année au titre des cessions d'immobilisations. Le deuxième état quant à lui retrace les travaux de régie et leur ventilation en comptes d'immobilisations.

➤ **L'état des emprunts garantis par la collectivité et le ratio correspondant**

Cet état (B1-1) permet de connaître les cautions et garanties d'emprunt accordées par le Grand Besançon auprès de personnes publiques ou privées ainsi que les caractéristiques des emprunts concernés. La garantie d'emprunt intervient dans le cadre des compétences de la collectivité. Les garanties d'emprunt accordées aux personnes de droit privé doivent respecter les règles prudentielles prévues à l'article L. 2252-1 du CGCT.

L'encours de dette garantie au 31 décembre 2020 s'élève à 150 295 549 €. Le ratio annuité de dette garantie (hors logements sociaux) / recettes réelles de fonctionnement, défini au 2ème alinéa de l'article L 2252-1 du CGCT s'établit à 2,39 %, bien en deçà du taux plafond fixé (50 % des recettes réelles de fonctionnement).

➤ **Les états des autres engagements donnés et des engagements reçus**

Ces différents états permettent d'identifier, de recenser et de suivre les engagements donnés ou reçus ayant une incidence financière à court terme tant en dépenses qu'en recettes. Ils sont constitués principalement d'informations liées à des opérations d'aménagement/urbanisme.

➤ **La liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions**

Cet état résultant des dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT fournit une information des concours (subventions ou/et prestations en nature) de l'exercice.

➤ **Les autorisations de programme et autorisations d'engagement**

Cet état a pour objet d'assurer le suivi des autorisations de programme et d'engagement votées par la collectivité dont le dispositif est prévu par l'article L.2311-3 et R. 2311-9 du CGCT.

➤ **L'emploi des recettes grevées d'affectation spéciale**

Cet état permet le suivi de certaines recettes affectées (notamment la taxe de séjour, la taxe GÉMAPI, le produit des amendes de police). L'affectation obligatoire résulte notamment de dispositions législatives ou réglementaires.

➤ **L'état du personnel**

Cet état, obligatoire pour l'information de l'organe délibérant, recense le personnel en place de l'ensemble des budgets de GBM entre les différentes filières de la fonction publique territoriale, en indiquant pour chaque grade ou emploi, par catégorie, les emplois budgétaires et les effectifs pourvus, dont ceux à temps non complet. Pour le personnel non titulaire, il mentionne également les conditions de rémunérations et la justification du contrat au regard des textes.

➤ **L'action de formation des élus (1)**

Cet état a été instauré dans le cadre des articles L2123-12 et L 2123-14 du CGCT afin de renforcer la transparence sur les actions de formation suivies par les élus.

➤ **Les listes des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier, des organismes auxquels adhère GBM, des établissements publics créés, des services individualisés dans un budget annexe et la liste des services assujettis en TVA et non érigés en budget annexe.**

Ces différents documents ont pour objet de présenter une vision élargie du périmètre financier de la collectivité. Figurent notamment dans ces documents la liste des organismes au bénéfice desquels GBM :

- détient une part de capital
- a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme
- a garanti un emprunt

Les comptes certifiés des organismes non dotés d'un comptable public et pour lequel GBM détient au moins 33 % du capital, ou a garanti un emprunt ou a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au comptes de résultat de l'organisme sont uniquement transmis au représentant de l'Etat et au comptable de l'EPCI.

➤ **Décisions en matière de taux et de contributions**

Ce document retrace les informations fiscales en matière de contributions directes qu'elle perçoit. En 2020, GBM n'a pas augmenté les taux intercommunaux de fiscalité directe sur la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties ainsi que sur la contribution foncière des entreprises.

Comme l'indique l'article L.2313-1 du CGCT, cette note de présentation sera mise en ligne sur le site Internet du Grand Besançon.

(1) = Etats propres au Compte Administratif